



Bi
hebdo
N°2611
Tél
01 45 06 36 57

Première Heure

Ile de France

22
Fev.
2019
Fax
01 45 06 20 83

tess.communication@wanadoo.fr

ISSN 1165-3833

Le premier journal local diffusé par fax

Des élus proposent une stratégie aéroportuaire

Privatisation Aéroports de Paris: Du bruit dans la cuisine...

Dans une "tribune libre" que Première Heure publie dans ses colonnes en intégralité, des élus franciliens de territoires impactés par les nuisances aéroportuares, dont ils redoutent qu'elle vont aller croissant, demandent la mise en place d'une véritable stratégie aéroportuaire. Cette tribune, dont le premier signataire, Jean-Pierre Blazy, président de Ville et Aéroport, maire de Gonesse (PS), s'inscrit dans le contexte de la privatisation d'ADP (rejetée par le Sénat) qui fait actuellement l'objet d'un débat au Parlement, s'inscrit aussi dans le contexte de l'ouverture de la concertation

préalable supervisée par la Commission nationale du débat public sur le projet de nouveau terminal T4 de Roissy, et dans celui de l'enquête de Bruiparif démontrant les effets dramatiques du bruit sur la santé des riverains des aéroports franciliens. Cette stratégie aéroportuaire, proposée par les élus, tient en 7 points qui invitent l'ensemble des acteurs privés comme publics à se mettre "en phase" pour inventer une gouvernance "nouvelle" qui prenne enfin en compte l'avis des territoires concernés.

Pages 3 et 4

Expo inédite !

"Trésors de banlieues" Halle des Grésillons

L'association Académie des banlieues, en partenariat avec la Ville de Gennevilliers, organisera du 4 octobre au 30 novembre 2019 une grande exposition inédite des œuvres plastiques retraçant l'histoire de la banlieue sur près de 3.000 m², dans la Halle des Grésillons, ce qui constituera à coup sûr l'une des expositions les plus marquantes de 2019. Cet événement réunira les œuvres éparées de quelques-uns des plus grands noms de l'histoire de l'art du XIXème et du XXème siècle. Ainsi, des toiles de Caillebotte côtoieront des toiles de Picasso ou Chagall, ou des clichés de Doisneau. Au fil des décennies, par achats ou commandes publics, dons ou legs, c'est un véritable musée que les villes de banlieue ont constitué pour une exposition d'envergure nationale sur le thème : «Trésors de banlieue». 40 villes ont déjà répondu présentes dans la perspective de prêter des œuvres

Attention ! Prochaine édition mardi 05 Mars

"Césars" 2019 : Pierre Gagnaire fait son cinéma au Fouquet's

Partenaire officiel de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma, depuis 1976, la légendaire Brasserie Fouquet's Paris accueillera cette année encore les plus grands noms du Cinéma français lors du célèbre dîner de Gala qui suivra la 44ème cérémonie des Césars. Le dîner prestigieux qui réunira ce soir plus de 750 représentants de tous les métiers du 7ème art et dont le menu élaboré en collaboration avec le Chef 3 étoiles Pierre Gagnaire est resté un secret bien gardé, jusqu'à sa révélation quelques jours avant la Cérémonie. Conçu plusieurs mois à l'avance dans la plus grande discrétion. Un ballet aussi bien en cuisine que pour les équipes en salle pour servir l'ensemble des convives en un temps record... Au menu de ce dîner de Gala : Tataki de thon guacamole d'avocat au lait de coco, riz noir, mangue jaune, pomme verte, poire williams au

vinaigre calamansi - Pavé de bar rôti poireaux et trévisse à la sauce de parmesan - Baba au rhum nappé d'un caramel d'ananas, graines de courge, marmelade de fruits. En juin 2018, le Groupe Barrière a obtenu l'agrément pour ouvrir son 1er Club de Jeux à Paris au 104 avenue des Champs-Élysées. Avec près de 7.000 collaborateurs, le groupe bénéficie d'une forte notoriété dans les métiers de la restauration avec près de 2 millions de repas servis. Le Fouquet's rassemble depuis plus de 100 ans le Tout-Paris. Boiseries blondes, lustres, fauteuils de velours rouge. Plaques indiquant les tables préférées d'Edith Piaf, Jean Gabin ou encore Charles Aznavour. Portraits «Harcourts» de célébrités habillant les murs. Dans un décor de traditionnelle brasserie parisienne, La célèbre brasserie affiche son lien éternel avec les arts et le cinéma.

Génopole: J-1 pour candidater au Shaker et au Booster

Clôture de l'appel aujourd'hui 22 février pour candidater aux nouvelles promotions Shaker et Booster, dispositifs pilotés par Genopole pour faire éclore des innovations biotechnologiques et accélérer le développement de jeunes sociétés. Genopole se prépare à accueillir les promo 4 du Shaker et du Booster, vecteurs de nouveaux flux d'énergie, de talents et d'invention sur le site ! L'appel à candidatures prend fin. Il reste quelques heures aux innovateurs en biotech qu'ils soient étudiants, post-doctorants, demandeurs d'emplois (Shaker) ou dirigeants d'une jeune entreprise (Booster), pour se porter candidat. Ils trouveront au sein de l'écosystème Genopole les outils et les ressources humaines pour développer leur innovation biotech et consolider leur start-up. Le Shaker donne accès à un Lab Biotech partagé et équipé, à un budget pour des consommables/réactifs, à des plates-formes technologiques de pointe, ainsi qu'à un accompagnement des chargés d'affaires. Le Booster est le seul dispositif d'accompagnement, orienté Business, entièrement dédié à l'innovation biotech, dont l'objectif est le succès des levées de fonds des jeunes sociétés (moins de trois ans) sélectionnées, qui bénéficient de conditions d'installation privilégiées dans un bureau/lab. Le Booster c'est aussi l'accès à un programme de formations très pointues,

2ème appel à projets "Innov'Up Leader PIA"

Valérie Péresse et Michel Cadot, Préfet de Région présideront la cérémonie d'annonce des résultats du 2ème appel à projet « Innov'Up Leader PIA » ce matin rue Barbet-de-Jouy. Après une première sélection en septembre, l'Etat et la Région Île-de-France ont retenu 22 entreprises franciliennes innovantes pour cette nouvelle édition, avec des financements allant jusqu'à 500 000 euros par projet. Les projets soutenus couvrent les domaines de la santé et des biotechnologies, de la confection innovante de textile, d'outils d'intelligence artificielle, cybersécurité, de moyens de paiement, bioluminescence, robots pour l'industrie, jeu vidéo, instruments de musique du futur et la création de nouveaux outils numériques.

Les villes du RER B Sud réclament "un moratoire sur le Charles de Gaulle Express !"

«Il est nécessaire de s'engager prioritairement sur un projet d'investissement pour le RER B. La ligne CDG Express n'est pas indispensable pour les JO de 2024. Chacun doit comprendre qu'il nous faut plus de temps pour anticiper les enjeux et éviter des investissements qui pourraient impacter négativement la deuxième plus importante ligne du réseau francilien qui accueille près d'un million de voyageurs par jour» indique Jean-François Vigier, Maire de Bures-sur-Yvette, président du groupe UDI au Conseil Régional et Président de l'Association des Villes du RER B Sud qui demande donc un moratoire.

Depuis quelques mois, une vive inquiétude est venue s'ajouter aux nombreux problèmes que connaît la ligne B selon le président de cette association : «En effet, à côté des dysfonctionnements quotidiens du RER B, des travaux sur de nouvelles lignes risquent de perturber encore davantage la régularité des trains. Ce fut le cas en 2017 avec la réalisation de la ligne 15 du métro du grand paris qui a nécessité de ralentir les rames pendant plusieurs mois aux abords des gares d'Arcueil Cachan. Il s'agit aujourd'hui de la réalisation de la ligne Charles de Gaulle Express qui doit relier Paris à l'aéroport Charles de Gaulle. Il est en effet apparu que les travaux de cette ligne perturberont fortement le fonctionnement quotidien de la ligne B (comme d'ailleurs celui des lignes Transilien au nord), ceux-ci étant considérés comme prioritaires sur le RER. Or la situation très fragile ajoutée à la saturation de cette ligne ne pourra pas supporter un trafic en mode dégradé» considère t-il. Par ailleurs, «si l'association n'a pas à juger du bien-fondé du CDG Express et peut concevoir son utilité dans une stratégie de renforcement de l'attractivité de Paris et de sa région, il n'est pas concevable que les travaux d'une ligne qui accueillera quelques dizaines de milliers de voyageurs

par jour soient prioritaires sur le fonctionnement de la deuxième ligne du réseau francilien qui transporte au quotidien près de 900.000 voyageurs» ajoute t-il en rappelant l'avis très réservé d'IDFM sur l'avant-projet du Charles De Gaulle Express le 12 décembre 2018, demandant à l'Etat de suspendre le projet de ligne tant que des garanties précises n'auront pas été données pour le bon fonctionnement de la ligne B. Surtout, l'urgence de démarrer le projet pour livrer la ligne pour les jeux olympiques de 2024 renforce l'insécurité sur la ligne. Ceci est inacceptable, au moment où sont réalisés les travaux de confortation de la ligne B» Au regard de tous ces points, le président de l'association des villes du RER B Sud estime justifié le report de la ligne CDG Express après les jeux olympiques de 2024. Il réaffirme la priorité du RER B sur le projet de CDG Express, aussi bien pendant la durée des travaux que pendant son exploitation. Il demande à l'Etat de suspendre le projet de CDG Express tant que toutes les garanties du maintien quotidien d'un fonctionnement normal du RER B ne seront pas obtenues telles qu'elles ont été formulées par IDFM dans son avis du 12 Décembre, et l'association des villes du RER B Sud dans sa motion adoptée à l'unanimité le 30 Janvier

EELV / Julien Bayou : "Un grand projet inutile et imposé !"

Julien Bayou, conseiller régional IDF et porte parole d'EELV a fait part de son opposition au projet de CDG Express, qui vient d'obtenir la validation du gouvernement, lors d'une réunion publique à Mitry Mory qui a réunit de nombreux riverains ou élus, opposés à cette ligne rapide entre Roissy et Paris. Après les travaux, la crainte c'est que le CDG Express emprunte les voies du RER B en cas de perturbations» a-t-il expliqué en déplorant que cette ligne qui doit permettre de relier Paris à Roissy en 20 minutes pour un ticket à 24 euros ne profite pas aux habitants qui vont pourtant en subir les nuisances. «Ils n'en verront jamais la couleur. Ils verront un train à 25 € passer devant eux et eux n'auront pas de facilité pour se désenclaver, pour se rendre eux-mêmes à l'aéroport ou à Paris». L'élu écologiste regrette que des «alternatives ne soient pas étudiées. C'est un grand projet inutile et imposé» en soulignant le coût du CDG Express avant travaux, estimé à 2 milliards d'euros. : «Et si le projet n'est pas rentable, qui payera? C'est nous, c'est les contribuables» a-t-il conclu.

Face au développement de Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Orly, les élus demandent des compensations territoriales

L'abandon du projet d'aéroport à Nantes-Notre-Dame-des-Landes renforcera la concentration du trafic aérien sur l'Île-de-France qui accueille déjà 50% du trafic national au détriment des régions. Pour l'Etat qui doit redevenir stratège en matière de politique aéroportuaire et de transport aérien il s'agit d'anticiper cet accroissement de la demande de mobilité mondiale. Pour nous élus représentant les territoires aéroportuaires et les populations qui y vivent la croissance de l'activité aérienne devra être régulée et aucune régulation économique ne pourra se faire sans régulation environnementale et so-

ciale. Autrement dit si l'on prend acte du développement aéroportuaire nous disons qu'il doit faire l'objet d'une stratégie nationale, être rigoureusement encadré et accompagné de compensations économiques, sociales et environnementales pour nos territoires. A l'heure où l'Etat privatise ses principaux aéroports dont Aéroports de Paris, nous demandons la mise en place d'une vraie politique aéroportuaire en phase avec le respect de nos territoires, la santé et la sécurité des populations survolées. Cette stratégie aéroportuaire devra inventer...

1 / Une nouvelle gouvernance. La gouvernance territoriale ne peut se résumer à l'entrée au capital d'ADP privatisé. Il s'agit de définir ensemble un nouveau mode de gouvernance à travers une instance de concertation et de décision compétente en matière d'emploi, de transports, d'urbanisme, d'environnement, d'information. La communauté aéroportuaire est un mode de gouvernance proposé il y a 14 ans dans la loi du 23 février 2004 restée inappliquée. Nous considérons qu'il faut la faire évoluer dans le cadre de l'examen de la loi d'orientation sur les mobilités.

2 / Mettre en œuvre un schéma aéroportuaire national et un contrat de développement durable (CDDA) pour les aéroports sous contrôle de l'ACNUSA. Ce schéma aéroportuaire national doit poser les grandes orientations à moyen et long terme (30 ans et plus) de l'Etat en matière de politique aéroportuaire, notamment en termes d'offre équilibrée (décentralisée) ne nécessitant pas le passage par le système francilien lorsque celui-ci peut être évité. Cela permettrait de rééquilibrer notre système aéroportuaire national. Il s'agit de traiter ensemble la régulation économique et la régulation environnementale dans le cas d'aéroports qui sont ou vont être privatisés. En effet, les progrès technologiques ne permettront pas d'éviter à l'horizon 2035-2040 le mur de la capacité. Au niveau territorial un contrat de développement durable aéroportuaire spécifique pour chaque aéroport sous contrôle de l'ACNUSA serait négocié et signé selon les cas entre l'Etat, le gestionnaire de l'aéroport, les entreprises du secteur, les collectivités territoriales et les associations. Ce CDDA aiderait les communautés aéroportuaires dans l'exercice de leurs compétences.

3 / Protéger davantage la santé des populations riveraines. Nous demandons à ce que les conclusions de l'étude épidémiologique DEBATS portant sur l'impact sanitaire du transport

aérien soient enfin publiées. Elles confirmeront les résultats d'études menées chez nos voisins européens : trouble du sommeil, maladies cardio-vasculaires, risques d'hypertension artérielle, etc. Au-delà de cette étude il convient de mettre en place un Observatoire de veille sanitaire autour des aéroports parisiens. Il faut en effet répondre à l'enjeu sanitaire alors que l'Organisation Mondiale de la Santé vient de publier des lignes directrices relatives au bruit dans l'environnement dans la région européenne. Ce document dit que « les niveaux sonores produits par le trafic aérien doivent être réduits à moins de 45 décibels, car un niveau supérieur à cette valeur à des effets néfastes sur la santé ». Les cartes de mois de vie en bonne santé perdus produites par Bruitparif démontrent que les zones où l'impact sanitaire est le plus fort sont précisément les zones aéroportuaires de Roissy et d'Orly.

4 / Appliquer des mesures de restriction du trafic sur Paris-Orly et Charles-de-Gaulle. Paris-Orly est un aéroport développé dans un tissu préalablement urbanisé dont les populations ont subi la montée des nuisances. L'enjeu est de garantir par la loi ou le domaine réglementaire le maintien du plafonnement à 250 000 créneaux annuels, soit environ 200 000 mouvements. Par ailleurs un strict respect du couvre-feu entre 23h30 et 06h00 doit être observé. Cela passe par l'interdiction de dérogation pour les vols commerciaux. Sur Paris-CDG compte tenu de l'extension des activités sur la plate-forme avec le projet de nouveau terminal 4 une réduction des vols de nuit doit être négociée et a minima un couvre-feu décidé entre 23h00 et 05h00 sur le modèle de Francfort. L'exemple allemand démontre que les réorganisations d'activité par les opérateurs sont possibles.

5 / Répartir plus équitablement l'emploi sur le territoire aéroportuaire, mieux adapter l'offre de formation aux métiers aéroportuaires. Force est de

constater que les territoires aéroportuaires qui sont des territoires de banlieue se sont paupérisés. Les départements du Val d'Oise, du Val-de-Marne ou de l'Essonne sont des territoires où le taux de chômage est supérieur à la moyenne francilienne alors que ce sont aussi des territoires d'emploi. Les emplois directs qui résident sur les plates-formes ne profitent pas suffisamment aux populations riveraines. Réduire l'éloignement entre emplois et travailleurs constitue un des enjeux majeurs de la transition écologique. Il faut que les opérateurs économiques et l'Etat se remobilisent. L'offre de formation pour nos jeunes doit être mieux adaptée aux métiers aéroportuaires. C'est une réponse à la précarité qui se généralise (recours à la sous-traitance).

6 / Corriger l'inégalité territoriale sur les opérations de renouvellement urbain. Actuellement pour répondre au phénomène de dégradation urbaine des opérations de renouvellement urbain sont autorisées en zone C des PEB pour les communes incluses dans les contrats de développement territoriaux (CDT). Toutefois, il existe des communes hors CDT qui connaissent les mêmes contraintes d'urbanisme liées au PEB et qui n'ont pas de marge de manœuvre. Nous demandons à ce que cette inégalité territoriale soit corrigée par la révision de l'article 166 de la loi ALUR du 24 mars 2014. Enfin, il convient de réviser le 5° de l'article L.112-10 du code de l'urbanisme afin de permettre la réalisation d'opérations de renouvellement urbain en zone C des PEB. La possibilité de création de ces opérations serait envisageable sur une durée de 10 ans renouvelable une fois à compter de la promulgation de la loi. Elle s'inscrit dans le cadre d'une évaluation et d'un contrôle strict de l'augmentation de la population exposée aux nuisances sonores au terme d'un contrat négocié entre le représentant local de l'Etat et le maire. (suite en page 16)

Des mini bus à la demande dès Juin sur 3 zones !

IDF Mobilités lance un nouveau service de transports à la demande au niveau régional baptisée Flexigo qui sera expérimenté dès Juin sur 3 zones avec des mini-bus d'une dizaine de places dont le trajet ne s'enclenchera que lorsqu'une réservation sera faite. «Je me suis engagée à mettre en place des solutions pour que chaque Francilien puisse avoir accès à des transports en commun efficaces quel que soit le lieu de sa résidence en ÎDF. La création de ce nouveau service public de transports à la demande apporte une réponse presque sur-mesure et avec la garantie de la même qualité de service, pour de nombreux habitants de la grande couronne qui n'ont pas ou peu accès à la mobilité» explique Valérie Péresse, Présidente d'IDFM qui a sélectionné le groupement setec - Padam pour déployer la centrale de réservation et de gestion des services de transport à la demande au niveau régional.

Une dizaine de zones en grande couronne seront couvertes avec ce système en 2019, avant une extension progressive à d'autres services d'ici quatre ans sur l'ensemble de la région francilienne. Afin d'être au plus près des besoins de mobilité de tous les franciliens et ainsi s'adapter à la diversité des territoires de la région, ÎDF a engagé le développement de transports à la demande (TAD) essentiellement en grande couronne.

«Cette solution est idéale pour apporter des réponses sur-mesure aux habitants des zones les moins denses en complémentarité des modes réguliers comme les lignes de bus ou bien les trains. Contrairement à des lignes de bus classiques, les véhicules de plus petite taille adaptent leurs itinéraires et horaires en fonction des requêtes des voyageurs. Ils ne suivent pas des lignes régulières mais adaptent les itinéraires en fonction des réservations faites par les utilisateurs de ce service. Ces réservations pourront se faire soit par téléphone, soit depuis une application dédiée. La réservation faite, l'utilisateur pourra suivre en temps réel sur l'application dédiée l'arrivée de son véhicule. (suite en page 5)

7 / Réformer le dispositif d'aide aux riverains. Le droit de délaissement envisagé par le gouvernement ne saurait être une réponse en raison des risques qu'il présente d'aggravation de la dégradation urbaine et de la paupérisation sociale. Il faut par principe assurer la réparation de la nuisance subie particulièrement en matière de bruit et d'insonorisation. Le dispositif d'aide aux riverains fonctionne mal en Ile-de-France à la différence des régions. On observe de fréquents blocages dans l'instruction des dossiers avec des temps d'attente trop longs pour le riverain et les entreprises spécialisées dans l'isolation phonique des bâtiments éligibles. L'avenir du Fonds de Compensation des Nuisances Aéroportuaires (FCNA) dont bénéficient les communes incluses dans le Plan de Gêne Sonore (PGS) risque d'être menacé en raison de la privatisation de l'aéroport. Il est demandé une clarification de l'État sur ce sujet. Le

dispositif d'aide aux riverains doit être étendu au soutien des opérations de renouvellement urbain rendues indispensables du fait de l'activité des aéroports et qui ne sont pas financées par l'État. Au niveau de la Taxe sur les nuisances aériennes (TNSA) il faut prévoir une nouvelle fiscalité fondée sur le principe pollueur-payeur avec un élargissement de la contribution aux gestionnaires d'aéroports. Les communautés aéroportuaires auraient à gérer le dispositif avec plus de moyens. C'est pourquoi, outre la TNSA, nous sommes pour l'instauration d'une taxe de compensation des nuisances aéroportuaires (TCNA) de 1% prélevée sur le chiffre extra-aéroportuaire des aéroports pour financer les actions des communautés aéroportuaires. Cette taxe ne grèvera pas la compétitivité du transport aérien. Elle constituera une participation des opérateurs à la réparation des nuisances, issue de leurs activités dérivées.

Liste des élus franciliens signataires

- Jean-Pierre BLAZY**, Président de Ville et Aéroport, Maire de Gonesse (PS)
Arnaud BAZIN, Sénateur du Val d'Oise (LR)
Jacques-Alain BENISTI, Maire de Villiers-sur-Marne (LR)
Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire de Mitry-Mory (PCF)
Gérard BOUTHIER, Conseiller communautaire du Val d'Yerres Val de Seine (DLF)
Joël BOUTIER, Maire de Groslay (DVD)
Jean-Noël CARPENTIER, Maire de Montigny-les-Cormeilles (DVG)
Bernard CORNEILLE, Maire d'Othis, Conseiller départemental de Seine-et-Marne (DVG) ; **Mickaël DAMIATI**, Maire de Crosne (DVD)
Stéphanie DAUMIN, 1ère Vice-Présidente de l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre déléguée à la transition énergétique, à la gestion et à la valorisation des déchets ainsi qu'aux enjeux aéroportuaires (PCF)
Catherine DELPRAT, Maire d'Ecouen (PS)
Nicolas DUPONT-AIGNAN, Député de l'Essonne (DLF)
François DUROVRAY, Président de la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine, Président du Conseil départemental de l'Essonne (LR)
Sandrine GELOT-RATEAU, Maire de Longjumeau (LR)
Didier GONZALES, Maire de Villeneuve-le-Roi, Conseiller régional d'Ile-de-France (LR)
Patrick HADDAD, Maire de Sarcelles (PS)
Sandrine LAMIRE-BURTIN, Conseillère régionale d'Ile-de-France (Centre et Démocrates)
Joël MARION, Maire de Compans (PCF)
Jean-Louis MARSAC, Maire de Villiers-le-Bel (DVG)
André MAYENS, Adjoint au Maire de Varennes-Jarcy (UDI)
Sébastien MEURANT, Sénateur du Val d'Oise (LR)
Zivka PARK, Députée du Val d'Oise (LREM)
Jean-Bernard PAUL, 1er Adjoint au Maire d'Ablon-sur-Seine (DVD)
François PUPPONI, Député du Val d'Oise (DVG)
Roland PY, Maire de Fontenay-en-Parisis (DVD)
Robin REDA, Député de l'Essonne (LR)
Laurent SAINT-MARTIN, Député du Val-de-Marne (LREM)
Gérard STEMMER, Conseiller municipal de Dammartin-en-Goële (LR)
Luc STREHAIANO, Président de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée, Maire de Soisy-sous-Montmorency (LR)
Brigitte VERMILLET, Vice-Présidente du conseil départemental de l'Essonne déléguée à la transition écologique et à la croissance verte (LR)

(suite de la page 4) Les usagers bénéficient ainsi d'un service qui s'adaptant à leurs besoins tout en pouvant» indique t-on à IDFM. La création de la centrale régionale de transport à la demande permettra de proposer aux usagers un service unique et performant pour l'ensemble des réseaux de transport à la demande franciliens, quel que soit l'opérateur chargé d'opérer ces services. La centrale sera lancée dès l'été 2019 et expérimenté jusqu'au mois d'octobre avec 3 TAD (en cours de définition). Le service sera élargi dès le mois d'octobre et devraient rassembler 10 TAD d'ici la fin de l'année. La montée en puissance escomptée est de 40 TAD environ en 4 ans. Setec its, acteur de référence de l'ingénierie des services numériques de mobilité, et Padam entreprise technologique dans le domaine du transport à la demande, se sont associés pour mettre en oeuvre ce service innovant. Ce marché qui vient d'être voté – le plus important d'Europe sur cette thématique (2,8 M€ en 4 ans) comprend une seule et même plateforme téléphonique, un site internet et une application mobile, pour les réservations (une heure à l'avance minimum), l'information des voyageurs, la géolocalisation... Mais aussi un service après-vente pour les réclamations, l'évaluation des conducteurs par les usagers (avec un système d'étoiles). Et surtout un algorithme type VTC, qui permet de calculer et programmer les itinéraires, ainsi que les horaires, en tenant compte de chaque passager» indique t-on à IDFM. «Le choix de notre technologie par ÎDFM marque une étape très structurante de notre développement. Cela va permettre de montrer les capacités de notre technologie sur un service de transport à la demande de très grande échelle, sûrement un des plus importants au monde. Nous devenons ainsi un acteur de référence dans la gestion du transport à la demande», déclare Grégoire Bonnat, le PDG et cofondateur de Padam. C'est grâce à cette technologie que le transport à la demande pourra se développer à plus long-terme : transport scolaire flexible, prise en charge des personnes à mobilité réduite, etc..... «Ce sera un concurrent direct d'Uber en grande couronne» prévient Laurent Probst, DG d'IDFM.

Intermodalités / Grand Paris :

"Vouloir sortir les consignes à vélo des gares du GPE est consternant !"

«Dans sa volonté d'optimisation budgétaire, la Société du Grand Paris a proposé au gouvernement la «sortie des consignes à vélo des gares ou la prise en charge par les promoteurs» . La ministre des Transports a opposé un refus immédiat à cette mesure au motif que «le vélo ne doit pas servir de variable d'ajustement pour les gares du Grand Paris Express» et rappelé que «le vélo doit jouer tout son rôle dans les déplacements au quotidien» notamment en renforçant sa place autour des gares» indique le club des villes et territoires cyclables qui s'est félicité que le gouvernement rappelle à cette occasion la nécessité du rabattement vélo vers les gares, mais s'est alarmé du fait qu'en 2019, en France, on puisse encore concevoir un réseau de lignes de métro automatique sans que l'insertion urbaine des gares et leur accessibilité à vélo et à pied ne soient «sanctuarisées» et non négociables. «Ce que la SGP nous dit est consternant. Qu'on imagine un réseau de métro express structurant en abaissant par avance le niveau de service des points de connexion avec les territoires que sont les gares est un contre-signal terrible.

Cette option envisagée en dit long aussi sur le décalage entre l'ambition du gouvernement de développer le vélo et l'intermodalité vélo/transports collectifs et les gestionnaires d'un grand chantier de la mobilité en IDF» explique Pierre Serne, président du Club des villes et territoires cyclables. «Nous devons rester vigilants afin que la recherche d'économie ne s'effectue pas aux dépens du vélo. Mais nous alertons le gouvernement sur la nécessité de porter le Plan national vélo et mobilités actives que le Premier ministre a lancé le 14 septembre dernier dans tous les grands projets, a fortiori quand c'est l'État qui en porte la responsabilité. Force est de constater, en effet, que le vélo et la mobilité alternative à la voiture ne sont pas encore dans le «logiciel» de tous les opérateurs, y compris ceux en charge de réseaux de transport public ! En 2019, c'est un syndrome qui doit alerter le gouvernement afin que les ambitions et les objectifs du Plan vélo ne restent pas au stade d'intentions vertueuses» Et d'expliquer qu'aux Pays-Bas, 44 % des personnes qui utilisent le train pour se rendre au travail viennent à vélo à la gare. Pour obtenir ce résultat, le gouvernement a consacré 200 M€ pendant cinq ans, de 2005 à 2010, à la réalisation de parkings vélo de grandes capacités dans 380 gares, obtenant ainsi 46 % d'augmentation de la pratique du vélo chez les usagers du train. «En France, plutôt que

de remettre en cause le stationnement des vélos dans les gares, il faut au contraire en accélérer la réalisation tout au long de la chaîne du déplacement, au domicile et à destination, sur les lieux de travail et d'études et dans les pôles d'échanges multimodaux. Le projet de loi d'orientation des mobilités qui va être examiné au Parlement affirme l'importance de l'intermodalité vélo/transports publics avec des dispositions relatives au stationnement vélo dans les pôles d'échange multimodaux. C'est bien mais il faut aller plus loin. La Loi pourrait prévoir des quotas minimaux (précisés par décret) de places de stationnement sécurisées dans les gares et les pôles d'échanges et veiller à leur application» indique t-il en rappelant en effet que «l'obligation de créer des places de stationnement vélos sécurisées dans les gares nouvelles ou rénovées figure dans la loi portant réforme ferroviaire de 2013 qui prévoyait que la SNCF devait se doter d'un plan d'aménagement et de financement de places de stationnement vélo dans et aux abords des gares prioritaires en concertation avec les collectivités locales. Or, la SNCF n'a jamais communiqué de données relatives à cette obligation et au nombre de places réalisées. Le dérapage de la SGP est une invitation à réaffirmer les objectifs du Plan national vélo que le gouvernement doit maintenant rendre concret sans délai».



Les articles de ce journal sont protégés par le droit d'auteur

Avant d'en faire des copies dans le cadre de votre activité professionnelle, assurez-vous qu'un contrat d'autorisation a été signé avec le CFC

CFC : 01 44 07 47 70 | www.cfcopies.com



Centre Français
d'Exploitation
du Droit de Copie

SDRIF / CESER : Les objectifs sur le logement social peinent à être mis en œuvre et méritent une vigilance accrue !

Six ans après son entrée en vigueur, le CESER s'est penché sur le bilan du SDRIF pour dégager plusieurs pistes d'amélioration et de réflexion, sans chercher à le réviser. Il considère tout d'abord que «les principes et grands objectifs du SDRIF sont partagés et plutôt bien intégrés dans les politiques publiques des communes ou intercommunalités, comme de la Région (avec ces stratégies fret et logistique, plans anti-bouchons, smart région, tourisme, plan vert, 100 quartiers innovants, plan sport oxygène...) ou de l'Etat, les principales orientations du SDRIF étant bien déclinés dans les documents locaux d'urbanismes». Il n'en constate pas moins quelques difficultés de mise en œuvre : «La mixité emploi/habitat, particulièrement difficile à prendre en compte à l'échelle de certaines communes. La place du logement social pour

Le Ceser a remarqué cependant que certains objectifs peinent à être mis en œuvre et qu'il conviendrait d'exercer une vigilance accrue : «En matière de logement, si les autorisations de logements et la territorialisation de l'offre, appuyés par une politique foncière active de l'Etat et de la Région, peuvent permettre d'aller vers l'objectif des 70 000 logements par an prévus par le SDRIF, leur mise en chantier dépend de leur financement effectif. La situation du logement social reste très préoccupante, l'écart entre l'offre et la demande s'accuse encore. Le logement étudiant est toujours gravement déficitaire à cause du coût très élevé du logement à Paris et en petite couronne. En matière de transports, les retards apportés à la réalisation de certaines lignes du Grand Paris Express (ligne 15 nord, ligne 18...) sont préjudiciables à l'amélioration de la vie quotidienne des franciliens et au renforcement de l'attractivité de la région ; le financement des interconnexions des gares du GPE n'est pas garanti ; la desserte des zones peu denses, impose de réfléchir à l'élaboration de solutions nouvelles et complémentaires à celles (bus, co-voiturage, pistes cyclables...) qui sont programmées, d'autant que des études prospectives montrent que de nouveaux flux de déplacement de type «navetteurs inversés» devraient se dessiner à l'avenir» indique t-il en constatant que «la concentration des bureaux,

y compris par renouvellement du parc, s'effectue toujours au profit du quartier central des affaires autour de l'ouest parisien et de la Défense, les créations d'emplois se concentrent dans le cœur de métropole et les agglomérations des

... Mais une révision du SDRIF n'est pas nécessaire

Le CESER considère «qu'une mise en révision du SDRIF n'est pas nécessaire d'autant que des échéances sont à tenir pour l'avenir à court terme de la région IDF, notamment celles du Grand Paris Express, celles pour le logement, celles pour les JOP de 2024 car les acteurs publics doivent pouvoir pleinement s'y consacrer». Cependant, il souligne «la nécessité de renforcer la prise en compte de certaines approches émergentes dans le SDRIF devenues aujourd'hui plus prégnantes, telles le numérique, la santé environnementale, la valorisation et gestion des ressources renouvelables... Développer de nouveaux champs d'activité liés à la transition écologique, soutenir le développement des industries du futur, de l'entreprise 4.0, peuvent contribuer à la réindustrialisation du territoire, favoriser la mixité fonctionnelle et le rééquilibrage territorial». Enfin, le Ceser établit un double constat : «Les politiques partenariales entre la Région et l'Etat, ainsi qu'entre la Région et les autres collectivités territoriales, sont en demi-teinte et ne sont pas à la hauteur

laquelle la référence est le seuil de la loi SRU sans l'atteindre pour autant à l'horizon de la plupart des PLU examinés. La préservation des terres agricoles : si l'objectif est bien intégré, sa mise en œuvre est parfois compliquée ; c'est surtout le fractionnement des espaces agricoles qui, aux lisières de l'agglomération centrale, fait problème en altérant leur fonctionnement et donc leur viabilité». Il regrette néanmoins que «l'Etat puisse s'exonérer en partie des orientations réglementaires du SDRIF en utilisant la marge d'interprétation de la compatibilité (exemple de la Tour Total à Puteaux - La Défense) ou la procédure de mise en compatibilité du SDRIF par le biais d'une déclaration d'utilité publique (DUP) comme dans le cas de la réalisation du cluster des médias de Dugny pour les JOP de 2024»

pôles de centralité qui structurent l'espace rural s'affaiblissent» et que «la transition énergétique peine à se déployer. La rénovation énergétique des bâtiments (logements, locaux d'activité ...) reste limitée».

des exigences. La Région et l'Etat travaillent étroitement pour la mise en œuvre du contrat de plan Etat/Région (CPER 2015-2020), se concertent sur les grandes orientations du développement régional ou mènent des politiques foncières actives et convergentes mais aucun dispositif commun n'existe pour promouvoir le SDRIF dans les politiques des communes et intercommunalités. Dans ses politiques structurantes comme dans les politiques contractuelles, la Région n'utilise pas le SDRIF comme outil fédérateur pour l'aménagement de l'IDF». C'est pourquoi, il souhaite que «le SDRIF soit mieux utilisé comme cadre commun de référence pour l'action publique en IDF, territorialiser les politiques régionales en s'appuyant sur le SDRIF (géographie stratégique et polycentrisme hiérarchisé), et renouvelle sa proposition de faire de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) une instance-clé pour l'aménagement et le développement concertés de l'IDF». Il demande que soit réactivé un dispositif commun Etat/ Région de suivi du SDRIF.



Les articles de ce journal sont protégés par le droit d'auteur

Avant d'en faire des copies dans le cadre de votre activité professionnelle, assurez-vous qu'un contrat d'autorisation a été signé avec le CFC

CFC : 01 44 07 47 70 | www.cfcopies.com



Centre Français
d'exploitation
du droit de Copie

Région: 30 nouvelles pensions de famille en Île-de-France

La Région Île-de-France a signé lundi 18 février 2019 avec Nexity Non Profit, une convention d'engagement portant sur la réalisation de 30 nouvelles pensions de familles. Grâce à cet engagement commun en faveur d'une région plus solidaire, la Région Île-de-France et Nexity Non Profit, entité sociale de Nexity, apportent une réponse concrète aux situations d'urgence en matière de logement en Île-de-France.

Cette convention a pour objectif la réalisation, d'ici fin 2022, de 30 nouvelles pensions de familles (soit environ 1800 places) destinées à l'accueil de personnes en situation de grande exclusion afin de leur permettre de se réadapter à la vie sociale dans un environnement chaleureux et convivial. À la différence de la résidence sociale qui propose une solution temporaire de logement, la pension de famille offre un logement durable sans limitation de durée. Elle allie des appartements privatifs et des espaces collectifs, avec un «hôte» qui assure une présence quasi-quotidienne auprès des résidents. Ces résidences sociales seront intégrées à des opérations immobilières plus classiques, ce qui favorisera leur bonne intégration dans le tissu urbain.

La Région apportera tout son soutien à ces opérations: en mobilisant l'ensemble de ses partenaires, les associations, les entreprises résolument engagées au service de la solidarité, mais aussi les communes et l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) afin de libérer le foncier nécessaire pour permettre la construction de tels programmes ; en apportant des subventions majorées aux opérateurs HLM et aux acteurs de la maîtrise d'ouvrage d'insertion. Nexity Non Profit s'engage pour sa part à conduire ces opérations sans marges ni profits. Les projets développés dans le cadre de cette convention renforceront les partenariats noués par la Région Île-de-France et la Fondation Nexity avec la Fondation Abbé Pierre pour le développement d'une offre de logements très sociaux. La gestion de ces pensions de famille pourra être confiée à des associations spécialisées telles qu'Habitat et humanisme, Aurore ou encore Emmaüs solidarité

Les Promoteurs du Grand Paris : 20 programmes ont été commercialisés pour 1144 logements en 2018

Alors que les derniers chiffres 2018 sur la construction de logements neufs ont été dévoilés, et que les permis de construire et les mises en chantier ont, tous deux, chuté de 7%, Les Promoteurs du Grand Paris ont maintenu une production soutenue. «L'alliance des Promoteurs du Grand Paris revêt un caractère stratégique dans un contexte où les permis de construire se raréfient et où les indicateurs du logement neuf ne laissent que difficilement espérer un retournement de conjoncture en 2019», note Philippe Jarlot, Président des Promoteurs du Grand Paris. «Le groupement s'est structuré en 2018 pour répondre à des appels d'offres d'envergure portant sur des macro-lots de plus de 15 000 m², ce qui laisse présager des bonnes conditions pour enclencher une belle année 2019». À titre d'exemple:

Bécarré a commercialisé 46 logements et un commerce en rez-de-chaussée au sein de la résidence «So Mansart» à Clamart près de la nouvelle ZAC du Panorama. À Gentilly, Bécarré a lancé le projet de restructuration d'un immeuble de bureaux des années 70 en résidence étudiante «Kley» 136 chambres.

Bricqueville a mis en vente la résidence «Cosmopolitan» de 82 logements en accession à St-Ouen et la résidence «Cosy Garden», 50 appartements

en accession Brie-Comte-Robert.

Cibex a lancé le programme «Nuance» à Gentilly de 86 logements et a commercialisé le programme «Cover Green» à Massy composé de 44 logements en accession et d'un gymnase.

MDH Promotion a lancé au Blanc-Mesnil deux résidences : le programme «Le Bel Canto» de 30 logements à l'angle de la rue Claude Terrasse et de l'Avenue de la République et le programme «Le Symphonie» de 26 logements Place Gabriel Péri. Les deux résidences comprennent un équipement public (Cinaspic) d'une surface totale de 1000 m², qui permettra d'accueillir l'hôtel de police, le service de la petite enfance, une salle associative, un service seniors et le CCAS.

Paris Ouest Promotion a lancé la commercialisation de la résidence «Le Clos des Orvilliers» à Thiais, 73 logements en accession répartis sur 3 bâtiments, dont un bâtiment avec rez-de-chaussée commercial. À Louvres (95), Paris Ouest Promotion a mis en vente la résidence «Primaveras», comprenant 83 appartements dont 43 logements en accession et 40 logements sociaux répartis sur 4 bâtiments.

Pierre Etoile a mis en vente la «Villa Parc Bourdeau», une résidence haut de gamme pierres de taille à Antony de 60 logements connectés et l'opération «Triangle d'Or», une résidence de 100 logements dont 20 sociaux avec commerces au Plessis-Trévise-centre

Crowdfunding: Un projet immobilier 100% social financé en 2 heures !

La dernière collecte de la plateforme de crowdfunding immobilier Fundimmo a permis de récolter 900 000€ en 2 heures auprès de 210 investisseurs pour un projet 100% social présentant un rendement annuel de 9% sur une durée de 24 mois. En 2018, 73,4% des montants collectés auprès des épargnants et investisseurs étaient fléchés vers le financement du secteur résidentiel. L'appétence pour le financement de l'économie sociale via l'immobilier résidentiel semble se confirmer en 2019. «L'engouement pour ce projet démontre qu'il est possible d'associer un investissement dans un projet immobilier à vocation sociale et une forte rentabilité : en l'espèce un rendement annuel de 9%» indique Jérémie Bénmoussa de Fundimmo. Situé à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde, en périphérie de la ville de Royan, le projet «Le Clos Pasteur» est une opération prévoyant la construction de 99 logements (21 maisons groupées destinées à l'accession sociale et 78 logements locatifs sociaux) ainsi que 145 places de stationnement. «Ce programme est représentatif d'une tendance forte puisque selon le baromètre annuel du crowdfunding immobilier 2018* : 25% des projets de promotion immobilière résidentielle financés incluaient des logements sociaux». *Baromètre réalisé par Fundimmo auprès de 32 plateformes de crowdfunding en collaboration avec Hellocrowdfunding.

**Mantes Innovaparc:
L'Epamsa
signe avec Granitic
pour une cité
artisanale de 3200 M2**

L'Epamsa vient de signer une promesse de vente avec le promoteur Granitic pour la réalisation d'une cité artisanale d'environ 3200 m2 dans la ZAC Mantas Innovaparc sur la commune de Buchelay (78). Ce programme immobilier comprend 18 surfaces d'activités de 150 m2 en moyenne et deux plateaux de bureaux de 300 m2 destinés à des PME et des TPE.

La cité artisanale s'inscrit dans le prolongement du programme existant INNEOS, regroupant un hôtel d'entreprises et une pépinière ainsi qu'un immeuble de bureau de 2.000 m². Elle partagera avec lui un parking mutualisé de 65 places de stationnement. Le bâtiment, conçu par Apside Architecture, épousera les codes architecturaux d'INNEOS pour créer une cohérence urbaine. Le programme est développé par Granitic et construit par GSE. Sa livraison est prévue au printemps 2020. Mantas Innovaparc est un quartier d'activités de 58 ha situé au cœur de l'agglomération. Il poursuit son développement, mêlant habitat, emploi et espaces verts. Il accueille déjà Sulzer Pompes, fabricant mondial de pompes. Les bâtiments du projet Pythagore, proposant des cellules d'activité de 300 m² seront livrés cette année. Fort enjeu de développement économique, Mantas Innovaparc se distingue des autres opportunités d'implantation du Nord-Yvelines par sa localisation urbaine exceptionnelle en façade de l'A13, à proximité de la gare de Mantas-la-Jolie reliant Paris Saint-Lazare en 30 min et de la future gare RER Eole desservant la Porte Maillot et La Défense en moins de 30 min. L'objectif de son concepteur, Christian Devillers, est d'aménager un véritable quartier articulant ville et activités. Mantas Innovaparc propose des activités et des logements en continuité du quartier Mantas-Université en cours de réalisation

**22ème Comex:
Relancer la production de logements
intermédiaires**

L'enjeu de ce Comité exécutif du logement tenu en début de semaine, a été de mobiliser l'ensemble des acteurs qui concourent à la production de logement (aménageurs, promoteurs, bailleurs sociaux, financeurs, etc...) sur les pistes d'actions nécessaires au maintien d'un haut niveau de production de logement en 2019 et dans les années qui viennent sur deux segments en particulier : le logement social et le logement intermédiaire. En 2018, les objectifs de construction neuve, fixés par le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH), ont été atteints - 89 200 logements ont été autorisés et 78 400 logements ont été mis en chantier - notamment dans l'unité urbaine du Grand Paris.

Pour autant, l'IDF subit une baisse du niveau de production de logements sociaux de l'ordre de 6 %. Cette baisse masque les efforts conséquents sur la production de Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) dont le nombre d'agrèments se maintient en 2019. Plusieurs pistes d'actions ont donc été évoquées au cours de ce COMEX. Michel Cadot a invité les Etablissements Publics d'Aménage-

ment et l'Etablissement Public Foncier de la Région Ile-de-France (EPFIF) à accélérer autant que possible la construction de logements dans les grandes opérations d'aménagement qu'ils conduisent. Un groupe de travail sur les territoires stratégiques pour le déploiement du logement intermédiaire sera lancé dans le cadre de l'Observatoire Régional l'Hébergement et de l'Habitat. Il identifiera au printemps 2019 les territoires concernés et fixera les objectifs annuels de production au regard de la caractérisation de l'offre globale mais aussi de la demande potentielle. Enfin, pour favoriser la production de logements sociaux, l'Etat et ses partenaires mettront en oeuvre une simplification et une accélération des démarches d'agrément et de financement, pour mieux accompagner l'appareil productif dans sa capacité à dégager les marges nécessaires à la construction neuve et à la rénovation urbaine, notamment à travers les ventes HLM. Et pour mieux adapter la production de logements à la demande des franciliens, l'Etat demandera aux bailleurs sociaux d'intégrer davantage de petites typologies dans leurs projets, pour améliorer les attributions et densifier les opérations.

**Campus Paris-Saclay : Consultation
pour un programme
de 300 lits étudiants à Orsay / Moulon**

Afin de poursuivre l'aménagement du Campus urbain Paris-Saclay, l'EPA organise une consultation auprès d'opérateurs et de gestionnaires sur le lot EE2 afin de réaliser dans le quartier de Moulon, à Orsay, un programme innovant de logements étudiants (300 lits) à haute qualité environnementale. Cette opération située au sud-est de la ZAC sur 7 500 m2 est l'occasion pour les opérateurs de proposer une approche nouvelle dans la conception de la résidence en associant une approche programmatique et une démarche environnementale ambitieuses. L'objet de la consultation est de désigner un opérateur, pour la réalisation de ce programme, accompagné d'un investisseur et d'un gestionnaire des logements étudiants. Le projet devra obtenir le Label énergie carbone - E3C2 et le Label biosourcé niveau 2. La résidence devra être mise en service au plus tard pour la rentrée scolaire de 2022. L'ensemble des logements devront être intégrés au processus d'attribution du Guichet Unique.



Les articles de ce journal sont protégés par le droit d'auteur

Avant d'en faire des copies dans le cadre de votre activité professionnelle, assurez-vous qu'un contrat d'autorisation a été signé avec le CFC

CFC : 01 44 07 47 70 | www.cfcopies.com



Centre Français
d'exploitation
du droit de Copie



Filière des matériaux biosourcés: L'Île-de-France agricole fait salon Pte de Versailles (23 février-03 mars)

La Région IDF disposera d'un stand de 350 m² dans le Hall 3 (allée F) avec le Village de l'IDF, tenu par le Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire (Cervia) : Un marché où une vingtaine de producteurs et artisans franciliens présenteront des produits du terroir rassemblés sous la marque «Produit en ÎDF» : macarons, yaourts, miel, bières artisanales... et même du bon pain cuit sur place à partir des céréales et blés franciliens. Une cuisine ouverte où des professionnels des métiers de bouche et des maîtres restaurateurs dévoileront les coulisses de leurs fourneaux et leurs tours les plus secrets.

Les visiteurs pourront rencontrer des agriculteurs et des éleveurs, en particulier ceux des marques «Nos bovins d'IDF» et «L'agneau des bergers d'IDF», filières d'éleveurs responsables, attachés au bien-être animal, à l'environnement et héritiers d'une longue tradition d'élevage. Ce stand mettra en avant des matériaux et produits biosourcés (lin, chanvre, paille, miscanthus). Une filière qui représente une opportunité importante de diversification, bonne pour l'économie locale, pour l'environnement, pour le devenir des exploitations et la qualité énergétique des habitations. «L'IDF saisit cette occasion unique et annuelle pour rappeler son engagement sans faille au service de son agriculture et en faveur d'une alimentation de proximité et de qualité au profit de ses 12 millions d'habitants. L'agriculture francilienne, c'est en effet des femmes, des hommes, des talents comme le souligne la thématique de ce salon, produisant des aliments de qualité comme en témoignent nos exposants et les éleveurs de nos filières d'élevages responsables, engagés dans la transition énergétique comme le soulignera le stand consacré aux énergies renouvelables et biosourcés, porteurs de valeurs et acteurs d'un cadre de vie préservé comme en feront chaque jour la démonstration nos jeunes agriculteurs» indique Gérard Hébert président du CERVIA. «Sans son agriculture, sans ses 48 % de surface agricole, l'IDF ne serait pas tout à fait la même. L'alimentation quotidienne des franciliens également. C'est la raison pour laquelle le Pavillon francilien entend mettre partout en évidence ce

lien fort et durable existant entre un territoire et ses habitants, avec ses agriculteurs, producteurs et éleveurs. Ce lien se verra renforcé par des grands temps forts. D'une part, le lancement de la filière iconique, la filière blé-farine-pain,

une structuration soutenue activement par la Région. D'autre part, le démarrage d'une grande consultation auprès des franciliens dans le cadre du Plan Régional Alimentation engagée par la Région».

Des assises de l'alimentation le 28 Février

Alexandra Dublanche, vice Présidente (Agriculture) avait annoncé le lancement officiel des Assises régionales de l'Alimentation. voilà quelques mois, qui se déroulera en 2 étapes : Une 1ère phase de concertation qui s'adresse aux producteurs, transformateurs, artisans, commerçants, consommateurs... où seront abordés les thèmes de l'éducation à l'alimentation, de structuration des filières, d'agriculture bio, de restauration collective, de gaspillage alimentaire, de contraintes logistiques. Une 2e étape qui verra la mise en place de groupes de travail dans les territoires franciliens : 6 mois d'échanges sont prévus avec des opérations de portes ouvertes. L'objectif est de permettre aux élus régionaux de se prononcer d'ici 2020 sur une politique régionale partagée, dédiée à l'alimentation. Des Assises de l'alimentation francilienne organisées par la Région avec le CERVIA et l'IAU IDF se tiendront le 28 Février au salon de l'agriculture et réuniront tous les acteurs de l'alimentation, producteurs, transformateurs, restaurateurs collectifs, grossistes, artisans, commerçants, sociologues, collectivités et surtout consommateurs...

L'origine et la transparence sont primordiales aux yeux des français concernant l'alimentation. En juillet 2018, lors d'un atelier de l'ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires), des représentants du pôle Consumer & Retail de l'Ifop ont détaillé les nouvelles valeurs et aspirations adoptées par les français pour leur alimentation : 91% des français déclarent être préoccupés par ce qu'ils mangent et 2 sur 3 ont déjà abandonné leur marque habituelle par défiance. «Ils aspirent donc, dans leur grande majorité à plus de qualité, de traçabilité et privilégient de plus en plus des produits locaux pour manger sainement. Dans un contexte marqué par un désamour prononcé envers les marques internationales, les français accordent une importance toute particulière à l'origine des produits. 97% des français déclarent lire la liste des ingrédients sur les produits et 53% d'entre

eux affirment faire plus attention qu'avant à la provenance des aliments. Ils souhaitent connaître les lieux de culture et de fabrication. L'achat à la ferme, les petits commerçants et les marchés sont ainsi devenus les circuits de distribution dans lesquels les consommateurs ont désormais davantage confiance.

Ces acteurs de proximité sont, à leurs yeux, garants de la traçabilité et de la transparence» indiquent ils. En ÎDF l'origine des produits est maintenant clairement identifiée avec la marque «Produit en ÎDF». Ce nouveau label a été présenté le 31 mai 2018 avec l'adoption du Pacte agricole par le Conseil régional qui vise à permettre aux agriculteurs de «produire mieux pour que les franciliens mangent mieux». Une version pour l'export et les zones touristiques a aussi été créée et se nomme «Made in Paris Region». «Si 1 français sur 2 déclare être rassuré quand un produit contient une mention du type « sans » (sans OGM, sans conservateur, sans colorant, sans huile de palme), 77% d'entre eux n'hésitent pas à vouloir payer plus cher l'origine France. Les identifiants de qualité et de filière nationaux les plus connus tels que Label Rouge, Agriculture Biologique et Viande française rassurent. Ils attestent du respect des règles et des pratiques.

Les français recherchent également à consommer plus de produits du terroir. Les identifiants locaux sont eux aussi importants à leurs yeux» indiquent ils. En ÎDF, les marques de viande «Agneau des Bergers d'IDF» et «Nos Bovins d'IDF» certifient à la fois l'origine des animaux nés et élevés sur le territoire mais aussi la transparence sur les méthodes d'élevage. En effet, ces associations franciliennes respectent la charte des bonnes pratiques d'élevage et favorisent le bien-être animal avec notamment une alimentation saine et adaptée à ses besoins. Prochainement, ce sera au tour de la filière avicole (la volaille) de se structurer afin de proposer une traçabilité parfaite de sa production (poulets, poules pondeuses, canards, oies, dindes, autruches...



Beaux jours : Plantes d'Île-de-France pour acheter le printemps "local"

L'Île-de-France compte parmi les grandes régions de production et de consommation de végétaux d'ornement en France. Plantes en pot, arbustes, arbres, plantes à massifs et fleurs coupées y sont cultivés depuis longtemps. Des professionnels investis (152 entreprises de production horticole représentant un chiffre d'affaire de 62 M€) continuent de la faire vivre en cultivant des végétaux de saison et de qualité. Pourtant cette production reste pourtant méconnue. C'est pourquoi le CERVIA a lancé une démarche «Plantes IDF» afin d'identifier et de valoriser ces végétaux.

«Cette identification claire des plantes cultivées en ÎDF représente un gage de qualité et de proximité. Car acheter un végétal bénéficiant de cette marque, c'est l'assurance de son origine francilienne. 23 professionnels ont signé la charte d'engagement pour une production identifiée, tracée, avec une empreinte écologique réduite. «Cela alors que nombre de fleurs vendues en France – et en particulier les roses – sont produites à l'étranger avec parfois un très long transport avant d'arriver sur les étals des fleuristes ». Cette charte, élaborée par la Région ÎDF en concertation avec les acteurs du secteur, invite les collectivités territoriales, les entreprises du paysage et les producteurs de végétaux à concevoir et réaliser des aménagements paysagers dans le respect du territoire régional et dans une logique de développement durable. Selon les termes de la charte, les horticulteurs et pépiniéristes s'engagent à fournir des végétaux conformes aux démarches qualité, adaptés au territoire francilien et produits dans le cadre d'une gestion de l'environnement raisonnée. La charte comprend également un volet concernant l'insertion de main-d'œuvre locale et le maintien de savoir-faire.

Presse / 'L'Huma' doit vivre. L'ancien attaché de presse du CD 94, Jean-Pierre Delahaye, fait circuler un appel pour sauver le quotidien «L'Humanité», fondé par Jean-Jaurès en 1904, à la merci actuellement d'une «situation extrêmement difficile». Une souscription est ouverte. Ancien journaliste à «L'Huma», M. Delahaye s'adresse aux «collègues, associations, syndicats, mouvements, personnalités» ainsi qu'à ceux qui sont «attachés au pluralisme et à la liberté d'expression» pour aider le titre, Sa disparition signifierait aussi la fin de la Fête de l'Huma, l'une des plus grandes fêtes populaires d'Europe, lieu d'expression artistique, d'expression et de visibilité de mouvements du monde entier.» Le texte conclut : «Dans un monde où l'information est de plus en plus formatée, l'enjeu du pluralisme est vital.»

Calendrier des Réunions d'initiatives locales du Grand Débat National en IDF

Le 25 Février à 14H à l'hôpital Bicêtre (Le Kremlin Bicêtre) sur le thème de l'hôpital, à 18H à l'Union Départementale CFDT 92 à La Défense/Courbevoie (23 place de l'Iris), à 19H30 aux 100 kilos (Paris 11e)

Le 26 Février à 12H à l'UD 92 CFDT à La Défense/Courbevoie, à 18H30 à l'hôtel Napoléon (Paris 8e) sur le RIP

Le 27 Février à 10H au Collège de Paris La Grande Arche (à La Défense) ; à 12H à Paris 9e (20 rue de Vintimille) ; à 18H à l'UD 92 de la CFDT à la Défense/Courbevoie, à 19H à la Communauté e Communes du Canton de Charly à Villiers sur Marne (94), chez Gigi à Paris 18e

Le 28 Février à 12H à l'UD 92 de la CFDT à La Défense/Courbevoie, à 18H30 à la mairie du 4e, à 19H30 à Chaville (Atrium), à Asnières à Créative Handicap ; à 20H à la Maion des associations de Nogent (94), à Chatenay (Ecole J.Vernes)

Le 1er Mars à 14H à Créteil (délégation de l'APF 94), à 17H à Paris 18e (17 rue Boinod), à 19H au Centre socioculturel Maurice Nogués (Paris 14e), à 19H30 à l'école Jules Ferry (Suresnes), à 20H30 à Paris 8e (14 rue de Turin) Le 2 Mars à 9H à la mairie du Ve, à 10H à Paris 13e (7 impasse Onfray) par la coordination des berbères, à 17H à Paris 14e (109 rue d'Alesia)

Le 3 Mars à 15H à Paris 6e (21 rue du Cherche-midi)

Le 4 Mars à 18H à Paris 8e (7 rue Lamennais), à 19H à l'ENS Paris (Paris 18e), à l'Openmind Kfé Paris Clery (Paris 2e)

Paris: 500 volontaires déployés dans les Maisons citoyennes jusqu'à la mi-mars

Dans le cadre du Grand Débat National, 1000 Parisiens ont pu s'exprimer dans un premier temps, le 25 janvier de midi à minuit, dans l'hémicycle du Conseil de Paris, sur les 4 thèmes du Grand Débat National. Les 12h de vidéo et les nombreuses contributions collectées avec le vidéomaton à cette occasion sont désormais consultables en ligne sur le site internet de la ville. La conférence parisienne de consensus se poursuit avec les volontaires des débats, des conférences thématiques et une caravane itinérante. Pendant 3 semaines, 500 volontaires des débats ont été formés au cours de sessions de trois heures. Ces volontaires organisent des débats par exemple dans les Maisons de la vie associative et citoyenne. Leur mobilisation, ajoutée à celle des mairies d'arrondissement qui organisent aussi des débats, va amplifier la conférence de consensus parisienne jusqu'à la mi-mars.

La «Mairie mobile», une caravane itinérante inauguré le 20 février, sillonnera Paris pour aller à la rencontre des publics les plus éloignés de la participation, habitants des quartiers populaires ou encore les jeunes. La Ville de Paris va organiser également ces prochaines semaines des conférences thématiques pour donner aux Parisiens quelques clefs de compréhension sur certains enjeux liés au Grand débat :

- Démocratie et citoyenneté, à l'Hôtel de Ville (hémicycle), aujourd'hui vendredi 22 février, avec la participation de Pierre Rosanvallon, Professeur au Collège de France

- Fiscalité locale, au Conservatoire municipal de musique Hector Berlioz du 10e, le 25 février, avec la participation de Dominique Soulier, spécialiste du secteur public enseignante à l'université et dans de grandes écoles (Dauphine, l'ENA, Sciences Po Paris).

- Sécurité, aux Plateaux sauvages, 20e, le 25 février, avec Jacques de Maillard, Professeur de science politique à l'Université Versailles St-Quentin.

- Lutte contre les inégalités et progrès social, à l'Hôtel de Ville (auditorium) le 26 février, avec Olivier Bouin, directeur du Collège d'études mondiales de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme

Salon BePositive 2019: La profession du bâtiment engagée dans la transition numérique

À l'occasion du salon BePositive 2019, qui s'est déroulé du 13 au 15 février à Lyon Eurexpo, la Fédération Française du Bâtiment Auvergne-Rhône-Alpes a montré sa capacité à accompagner les entreprises dans les nombreuses évolutions que la transition numérique apporte et suscite. Nouveaux outils de modélisation de données, inspection et visualisation par drone, carnet numérique d'entretien des bâtiments... autant d'innovations qui améliorent le partage d'informations entre l'ensemble des acteurs d'un projet de construction et qui font du BIM (Building Information Model) un outil central pour les entreprises de la profession et...le service accru de leurs clients.

Les technologies sont de plus en plus présentes et bouleversent les habitudes de travail. Cette mutation, qui s'appuie sur le digital, vise à simplifier les modes de constructions, les échanges

entre les multiples interlocuteurs, ainsi que les conditions de travail des compagnons. Les différents corps de métiers sont de plus en plus décloisonnés et ne s'appuient plus sur un plan papier en

une seule dimension. La conception est maintenant multi-dimensionnelle pour avoir une approche globale et une vision holistique. Sur le stand de la FFB Auvergne-Rhône-Alpes, le visiteur a pu découvrir un parcours numérique et expérimenter différentes technologies et outils : immersion 3 D et formation au BIM, capture et modélisation de données grâce à un scanner laser 3D, visualisation et exploitation d'une maquette numérique, application de gestion logistique de chantier, carnet numérique d'entretien des bâtiments et drones de dernière génération pour le bâtiment.

Un carnet numérique d'entretien des bâtiments et les drones pour le diagnostic thermique

Prévu pour devenir obligatoire en 2020 pour toute construction neuve, le carnet numérique des bâtiments est une plateforme numérique qui compile les informations relatives à l'utilisation et l'entretien d'un bâtiment. Véritable « carte vitale » d'un local, logement ou bureau, accessible à partir d'un ordinateur, tablette, smartphone ou application dédiée, il permet à l'ensemble des opérateurs, en rénovation ou en maintenance par exemple, de s'appuyer sur une diversité de données et de documents relatifs aux caractéristiques du ménage (informations administratives), du logement/de la copropriété, des équipe-

ments, des matériaux et des travaux réalisés. La connexion du carnet à des outils et bases de données existants, notamment la maquette numérique/le BIM complète la cohérence de cet outil et limite l'effort de collecte de données ainsi que son acceptabilité auprès des différents acteurs cibles.. La thermographie aérienne par drone est principalement utilisée pour le diagnostic thermique de bâtiments, le positionnement précis des réseaux de chaleur ou la recherche de points de dysfonctionnement sur les installations électriques de transports et de production (usures, transformateurs, roulements, courts circuits...)

L'orthophotographie par drone est un ensemble de photographies assemblées et orthorectifiées pour former des images haute résolution, permet de reconstituer de larges surfaces tout en permettant divers relevés d'information et un niveau de détail très précis. Efficace, rapide et réaliste, la photogrammétrie par drone permet de créer des modèles 3 D texturés d'objets ou d'infrastructures existantes, par le biais d'une série de photographies haute résolution. Cette technologie est utilisée dans de nombreux secteurs tels que les monuments historiques et la conservation du patrimoine.

La caisse à outil FFB à travers 3 parcours

Module d'accompagnement dédié aux artisans et entrepreneurs, la caisse à outils FFB rassemble les éléments essentiels pour répondre aux exigences énergétiques et environnementales. A travers 3 parcours : rénovation, construction neuve et démarche environnementale, la FFB met à disposition des professionnels des informations et des outils pratiques sur le RGE, comme les aides financières, l'audit chantier, les déchets de chantier, la qualité de l'air intérieur mais également les matériaux biosourcés et le management environnemental...La caisse à outils est un moyen facile et adapté aux problématiques des artisans et entrepreneurs. Elle permet de trouver rapidement les plaquettes, guides, logiciels, modèles de documents simplifiés, vidéos et infographies utiles pour conquérir les nouveaux marchés de la transition écologique. Philippe VALENTIN, fondateur et créateur de BIMSKY, première

plateforme collaborative associée au BIM, a présenté les nombreux avantages apportés par cette nouvelle façon collaborative de travail pour la conception, la mise en œuvre et l'exécution des chantiers par l'utilisation croisée de bases de données, maquettes numériques

et processus d'échanges d'informations. La 3ème conférence a abordé le thème «Faire évoluer les chantiers vers de meilleures pratiques professionnelles à travers : la logistique, la propreté et l'accompagnement dans la gestion des déchets».

Mobilité verticale. Stéphane Troussel, président (PS) de Seine-St-Denis Habitat, a organisé mercredi 20 février, à la cité Gabriel-Péri du Pré St-Gervais, avec le collectif «Plus sans ascenseurs», et en présence de Laurent Baron, maire, une démonstration d'un dispositif de monte-personnes électrique. Objectif : assurer, en cas de panne d'ascenseurs, un service de «mobilité verticale» pour les habitants, notamment pour les personnes âgées ou en situation de mobilité réduite. L'office a investi 27,4 M€ depuis 2006 dans la rénovation de ses ascenseurs (hors entretien et réparation des pannes).

Téléval. Le collectif «Vite le Téléval» annonce que l'enquête publique consacrée au Téléval, premier téléphérique urbain d'Île-de-France, ouvrira le 25 mars, soit onze ans après les premières études. Le Téléval desservira les communes de Créteil, Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges. Le temps du dialogue a eu lieu en 2013, la concertation en 2016 et les réunions publiques en 2018. Le collectif remettra à la commission d'enquête les 3.400 premières signatures originales de la pétition «Vite le Téléval!» «comme autant de contributions individuelles à cette enquête».

Fractures territoriales: Accord-cadre Action Logement / CCI France pour la revitalisation des centres de villes moyennes

Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement Groupe et Pierre Goguet, Président de CCI France, ont signé le 19 février un accord-cadre en faveur de la revitalisation des centres-villes. Le groupe Action Logement et CCI France sont des partenaires de longue date fortement impliqués dans le développement des entreprises et des territoires. Par la signature de cette convention, les deux partenaires s'engagent à accroître leur coopération en faveur du développement économique, de la revitalisation des centres des villes moyennes, de la lutte contre la fracture territoriale, et à développer ensemble des solutions adaptées aux enjeux et aux spécificités locales. Cet accord s'inscrit dans le cadre de la convention quinquennale signée le 16 janvier 2018 entre l'Etat et Action Logement qui a souligné l'inégalité entre les territoires, qualifiée de «fracture territoriale» et caractérisée par le

dépeuplement et la paupérisation des zones périphériques et rurales. Le groupe Action Logement et CCI France, prennent des engagements communs dans le cadre du programme national «Action Cœur de Ville» et ont identifié trois principaux axes de coopération dans le cadre de cet accord :

1. Renforcer la collaboration dans les projets de revitalisation des centres.
2. Anticiper les besoins en logements des entreprises sur les territoires.
3. Faciliter le parcours résidentiel des alternants, des apprentis et des jeunes actifs afin de renforcer le lien emploi-logement. Le groupe Action Logement et CCI France partagent par ailleurs le projet de mener ensemble une réflexion sur la mutualisation de leurs implantations portant sur une rationalisation de leurs réseaux respectifs. L'ambition partagée est de dévelop-

per des outils efficaces au plus près des besoins des territoires, à l'écoute des entreprises et de leurs salariés. A propos de ce partenariat, Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement Groupe a déclaré : «Par la signature de cet accord avec CCI France, Action Logement affirme son engagement fort en faveur de politiques nationales de lutte contre la fracture territoriale et de revitalisation des centres des villes moyennes afin d'apporter des réponses concrètes au développement économique des entreprises, sur tout le territoire». Pierre Goguet, Président de CCI FRANCE souligne: «Le réseau des CCI est directement impliqué dans la réussite de ce programme de revitalisation. Cet accord avec Action Logement va permettre de mieux coordonner nos actions. Le cœur des villes ne s'arrêtera pas de battre tant qu'il y aura des gens convaincus que ce sont des centres de vie»

Addiction : 10% des 18-75 ans consomment 58% de l'alcool vendu en France

Les consommations d'alcool sont à l'origine de 41 000 décès par an en France, une mortalité évitable largement supérieure à celle observée dans nombre d'autres pays européens. C'est que révèle le dernier numéro du Bulletin épidémiologique hebdomadaire publié par Santé publique France. Alors que la baisse continue de la consommation d'alcool depuis les années 50 stagne depuis 5 ans, l'ANPAA appelle le Gouvernement à promouvoir une politique de réduction des risques sanitaires et des dommages sociaux enfin à la hauteur de l'enjeu. Santé publique France publie ce jour son Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) consacré à la consommation d'alcool en France et ses conséquences sur la santé. Avec une consommation d'alcool stable depuis 2010 (11,7 litres d'alcool pur par habitant en 2017), la France fait partie des pays les plus consommateurs d'alcool au monde, se situant au 6ème rang des pays les plus consommateurs d'alcool chez les 15 ans et plus parmi les 34 pays de l'OCDE.

Le nombre de décès attribuables à l'alcool s'élève à 41 000 en 2015[1], dont 30 000 chez l'homme (soit 11% des décès) et 11 000 chez la femme (4% des décès). Chez les 35-64 ans, l'alcool est à l'origine de 15% des décès. C'est plus que ce qui est observé chez nos voisins européens[2]. Le BEH souligne que, même pour une consommation inférieure à 2 verres d'alcool par jour, les effets nocifs l'emportent sur les «minimes et très sélectifs effets protecteurs de l'alcool ».. Pour le Pr. Nicolas Simon, président de l'ANPAA, «le Gouvernement et l'ensemble des responsables publics doivent cesser de fermer les yeux face à une réalité à l'origine de 41 000 morts et un coût social de 120 milliards d'euros par an. Aujourd'hui, c'est l'intérêt général qui doit l'emporter sur les intérêts économiques des producteurs

et cela doit se traduire par la mise en œuvre d'une politique volontariste de réduction des risques qui, sans nier, le plaisir de consommer de l'alcool, doit être lucide sur les risques sanitaires et les dommages sociaux». Pour l'ANPAA, cette politique de réduction des risques doit passer par : des campagnes de prévention nationales claires et vigoureuses menées par Santé publique France, notamment pour promouvoir ses nouveaux repères de consommation ; un meilleur encadrement de la publicité (directe ou indirecte) sur internet et les réseaux sociaux, et l'interdiction de la publicité autour des écoles ; une forte taxation des produits d'incitation à la consommation d'alcool par les jeunes (prémix notamment) ; une politique de santé et de prévention indépendante des producteurs d'alcool et de leurs

représentants. Très grande hétérogénéité des modes de consommation, notamment selon l'âge et le sexe : les jeunes consomment moins souvent de l'alcool mais, lorsqu'ils le font, en quantités plus importantes que les plus âgés : les consommations quotidiennes d'alcool concernent 26% des 65-75 ans ; elles ne sont que de 2,3% chez les 18-24 ans; les ivresses régulières s'observent chez près de 20% des jeunes de 18 à 24 ans contre moins de 1% des plus de 55 ans; - Absence de respect de l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs (enquête ESCAPAD 2017) : Un jeune de 17 ans sur dix déclare un usage régulier (10 fois ou plus au cours du mois). Ceux qui ont déclaré avoir bu des boissons alcoolisées dans le mois les ont achetées en magasin pour 91% d'entre eux. Ils sont même 77,5% à en avoir consommé dans un débit de boisson. Trois jeunes buveurs sur 10 ont affirmé n'avoir jamais eu à présenter de carte d'identité pour justifier de leur âge lors d'un achat en magasin. Globalement, les contrôles se révélaient sporadiques : 20,4% déclaraient avoir subi ces contrôles «rarement» ou «parfois». Les contrôles sont encore plus rares dans les débits de boisson : 52,7% des jeunes ayant bu de l'alcool au cours des 30 derniers jours ont affirmé n'avoir jamais eu à présenter leur carte d'identité pour justifier de leur âge lors d'un achat en bar ou en restaurant

Des projets de "ponts à commerces" retoqués par le Conseil d'Etat : "A Paris, la Seine n'est pas à vendre"

Dans un avis resté confidentiel, mais révélé par le site le monde.fr le Conseil d'Etat estime que le concours lancé par la ville de Paris pour la construction de trois passerelles occupées par des commerces viole les règles de la commande publique. «Sollicité par le gouvernement afin d'estimer la solidité juridique du concours lancé par la municipalité pour faire émerger des projets et sélectionner des investisseurs, le Conseil d'Etat a rendu un avis sans appel. Daté du 22 janvier et resté confidentiel, ce texte de sept pages, est une leçon de droit public qui engage la municipalité à abandonner le projet ou à le revoir de fond en comble. «La procédure lancée n'est pas (...) susceptible d'être poursuivie de manière régulière et la conclusion d'un contrat (...) serait par suite nécessairement entachée d'irrégularité», avertissent les magistrats selon Monde.fr. en rappelant que «Le concours pour ces passerelles habitées avait été inscrit dans la consultation internationale d'urbanisme «Reinventing Cities» lancée en grande pompe en novembre 2017 par l'association de métropoles C40, présidée par la maire

(PS) de Paris, Anne Hidalgo, copie internationale de Réinventer Paris lancé en 2014. Une consultation qui a renouvelé la manière de faire de l'aménagement urbain : sans lâcher un sou d'argent public !». Des parisiens ont d'ailleurs réagis en créant une association baptisée «La Seine n'est pas à vendre» se montait, et dans une tribune publiée par Libération, des architectes et des spécialistes soulignaient l'absence de modèle économique pour ces ponts à commerces et le fait que Paris possède déjà 36 franchisements, «un record mondial». Enfin, Danièle Simonnet (LFI) a réagi dans un communiqué : «la Seine n'est plus à vendre !». «Le projet dément de «ponts centres commerciaux» traversant la Seine n'aura pas lieu». Cet avis remet en cause la légalité du projet d'Hidalgo-Missika de construction de «ponts à commerces» enjambant la Seine, en le finançant seulement par des fonds privés et en s'exonérant des règles de la commande publique. C'est une aberration écologique : la Seine est un bien commun naturel écologique, elle doit être préservée comme espace de respiration, de biodiversité, de venti-

lation, de rafraîchissement et de puits à carbone dans la ville dense, de gratuité et de promenade, et non exploitée pour faire un centre commercial supplémentaire ! C'est une aberration démocratique : les Parisiens n'ont jamais été consultés, le projet de passerelles n'était pas dans la délibération qui a été votée par le Conseil de Paris, personne ne demande de nouveaux centres commerciaux sur notre fleuve, et nombres d'associations, notamment l'association La Seine n'est pas à vendre, sont mobilisées contre ce projet indique t-elle en prévenant : « Toujours selon Le Monde, la Mairie réfléchirait à modifier son projet pour l'imposer malgré tout. Il doit être abandonné. Je déposerai un vœu en ce sens au prochain Conseil de Paris, et soutiendrai les mobilisations à venir des associations de défense de la Seine contre ce projet. Je souhaite également qu'une enquête de l'inspection générale des services soit diligentée pour comprendre comment la ville peut à ce point là commettre tant d'erreurs juridiques dans les dossiers pilotés. La Seine est notre bien commun, elle n'est pas à vendre !»

Corpworking: Bouygues Bâtiment ouvre une plateforme de bureaux "clés en mains" pour ses salariés "nomades"

Dans le cadre de la digitalisation de l'entreprise et de son programme «A Place to Work», Bouygues Bâtiment France Europe offre à tous ses collaborateurs l'accès à un large réseau d'espaces de coworking dans toute la France: une démarche inédite au sein des grands groupes pour améliorer la qualité de vie des salariés et promouvoir de nouveaux modes de travail. Le groupe souhaite aller encore plus loin pour faciliter la vie de ses collaborateurs travaillant en mobilité. Désormais grâce à Neo-nomade, ce sont 700 espaces de travail qui sont à disposition de près de 6.000 collaborateurs du groupe. On retrouve des espaces internes à l'entreprise («corpworking») et tous les espaces partenaires de la plateforme Neo-nomade.

L'objectif : permettre aux salariés de l'entreprise de travailler dans l'espace le plus adapté à leurs besoins. Organisation de réunion, travail au calme ou en mode projet, tout est possible ! «Permettre à tous les collaborateurs de Bouygues Bâtiment France Europe de

disposer d'un espace de travail partout en France rejoint à la fois les attentes des collaborateurs et la volonté de notre entreprise de leur offrir la possibilité de travailler à distance dans un cadre adapté» explique Benoît Sanders, Directeur de la Transformation Digitale chez Bouygues Bâtiment Ile-de-France, entité de Bouygues Bâtiment France Europe et pilote du projet.. Ainsi, Neo-nomade est la première plateforme de réservation d'espaces de coworking en France avec plus de 1200 espaces réf-

rencés. Son offre BtoB permet aux entreprises de faciliter le nomadisme des salariés et de rendre l'immobilier plus flexible.

De grands noms comme EDF, le Crédit Agricole et Generali utilisent déjà cette plateforme pour leurs collaborateurs. Neo-nomade a été conçu par LBMG Worklabs, société qui accompagne les entreprises dans la transformation de leur organisation du travail et crée des espaces de travail innovants. <http://www.neo-nomade.com>

1ère solution d'immobilier flexible en France !

Plus qu'un effet de mode, le coworking est véritablement en train de s'installer comme une nouvelle composante de l'immobilier de bureaux. Les attentes grandissantes pour plus de flexibilité dans l'organisation du travail et la gestion des ressources immobilières ont fait de ces nouveaux espaces un sérieux atout pour optimiser l'empreinte immobilière. Les acteurs du secteur estiment que le coworking représentera bientôt 30% des surfaces de bureaux. «Avec Neo-nomade, nous avons pensé l'espace de travail comme un véritable

service clé-en-main. L'objectif est de permettre aux entreprises, quel que soit leur taille (des TPE aux Grands comptes), de trouver le bon espace de travail au bon moment, que ce soit pour une heure, une journée ou plusieurs mois, sans engagement ! Grâce à notre plateforme et notre équipe, nos clients n'ont plus qu'à ajuster en temps réel leur besoin en immobilier flexible. Nous facilitons l'accès aux espaces, simplifions la recherche et la réservation ainsi que le pilotage RH et financier» explique le co-fondateur de Neo-nomade.

Phase 3.0 des pôles de compétitivité : Les 7 challenges Mov'eo pour une "Mobility Valley" à la française

Mov'eo vient d'être retenu pour la 4ème phase des pôles de compétitivité, lui conférant ainsi son statut de référent et de tiers de confiance de la filière Automobile et Mobilités française. S'appuyant sur un écosystème performant, le pôle ambitionne de faire de ses territoires, la Normandie et l'Île-de-France, la nouvelle «Mobility Valley», leader européen d'une mobilité toujours plus innovante et plus responsable.

Autour de quatre drivers technologiques d'avenir et d'une envergure européenne confirmée, sept challenges majeurs seront à relever pour atteindre cet objectif ambitieux. Dans une compétition de plus en plus internationale et disruptive, Mov'eo veut être en première ligne pour y faire valoir les atouts de la France. Et ils sont nombreux. Pour atteindre cet objectif, le pôle propose un

projet d'avenir, majeur et ambitieux aux forces qui le soutiennent. Le pôle souhaite incarner, animer et renforcer l'attractivité de la «Mobility Valley» (Île-de-France & Normandie), un territoire d'excellence européenne où sont inventées, développées, expérimentées et industrialisées les solutions indispensables pour relever les défis de la mobilité de demain. Berceau historique de l'Auto-

mobile en France, la «Mobility Valley» a tous les atouts pour devenir l'Ecosystème «automobile et mobilités» leader en Europe, capable de répondre aux défis: Devenir un des premiers écosystèmes sur l'ensemble de la chaîne de valeur, un des premiers hubs de mobilité en Européen (plus de 8 millions de déplacements quotidiens en transport en commun) - Le développement de filières d'excellence pour des solutions de mobilité: automobile, numérique, énergie, aéronautique, logistique... Enfin le territoire privilégié de nouvelles solutions de mobilité du futur pour les acteurs industriels et les collectivités

4 drivers technologiques pour piloter un écosystème de référence

Pour concrétiser son ambition, Mov'eo devra incarner la «Mobility Valley» française, en animant l'écosystème d'innovation sur ses territoires. Notamment en déployant démonstrateurs et plateformes qui permettront de rendre visibles les innovations de ses membres et en saisissant l'opportunité des JO 2024 pour fédérer. Rester l'écosystème de référence permettant de catalyser la génération de projets R&D et de booster leur financement en s'appuyant sur 4 «drivers» technologiques majeurs: Mobilité à faible empreinte environnementale, sûre, autonome et connectée; Nouveaux services et solutions de mobilité; Excellence industrielle et opérationnelle; Accompagner l'innovation et l'excellence industrielle française en déployant l'Industrie 4.0 dans son écosystème, en faisant progresser la supply chain, en accompagnant les mutations industrielles et en favorisant l'industrialisation de solution innovantes sur ses territoires; Favoriser la croissance des entreprises en restant le berceau des futures licornes de la mobilité, en poursuivant la dynamique des groupements de PME et en créant un accélérateur de la filière mobilité, commun aux 4 pôles automobile et mobilités (CARA, ID4CAR, Mov'eo et Pôle Véhicule du Futur); Être un tremplin pour l'international en consolidant sa position européenne, en renforçant ses partenariats internationaux et en accompagnant ses PME membres sur les marchés porteurs du grand international; Apporter des solutions d'avenir aux Territoires, en les accompagnant dans leur réflexion, l'expérimentation et l'implémentation de nouvelles mobilités; S'appuyer sur l'innovation pour éclairer l'évolution des

Compétences, en faisant naître de nouvelles formations d'avenir en contribuant à l'attractivité de la filière. Les challenges à relever ne manqueront donc pas, mais Mov'eo pourra compter sur l'adhésion de l'ensemble de ses membres, partenaires et financeurs pour participer à la naissance de la «Mobility Valley» française et en faire le leader européen de la Mobilité innovante et responsable. L'innovation est dans nos gènes, et Mov'eo compte être un vecteur développement pour construire notre avenir et écrire l'histoire de la mobilité pour tous. «Dans un monde en constante évolution, où les avancées et les opportunités

s'accélèrent, rien ne peut être considéré comme acquis. La phase IV est une formidable opportunité d'unir nos efforts pour que tous nos membres reconnus comme les pionniers en France et à l'international de nouvelles formes de mobilité : durables, sûres, efficaces et accessibles à tous. Je suis convaincu que notre territoire a tous les atouts pour devenir l'écosystème «Automobile & Mobilités» capable de répondre aux ruptures technologiques, industrielles et sociétales auxquelles nous devons faire face. Les challenges à relever ne manqueront pas» remarque Rémi Bastien / Mov'eo

Bien être animal: Vers davantage de contrôles inopinés dans l'UE

Le Parlement européen a adopté à une large majorité, une résolution importante sur le bien-être animal, Pour Éric Andrieu, vice-président des sociaux-démocrates européens «Certaines pratiques sont contraires aux normes les plus élémentaires et doivent être lourdement sanctionnées. Nous devons faire respecter le bien-être animal partout sur le continent européen, de l'abattoir d'Alès en France à la Pologne, en passant par l'Allemagne». Environ 1,5 milliard d'animaux ont été transportés dans l'UE en 2015. Un nombre en constante augmentation. «Le règlement européen sur la question existe depuis 2005, mais ces règles ne sont pas forcément respectées», selon Karine Gloanec Maurin, membre de la commission en charge de l'agriculture pour qui «les animaux doivent cesser d'être considérés comme de simples matières premières. Nous devons prendre en compte leurs souffrances, appliquer la législation pleinement et la renforcer si nécessaire». «Le modèle d'agriculture intensive, que l'on a développé depuis plus de 50 ans, a poussé à la concentration de la production dans certaines régions. Les abattoirs de proximité ont été fermés et, de fait, on a augmenté le temps de transport. Éric Andrieu et Karine Gloanec Maurin appellent à une «reterritorialisation de l'agriculture, favorisant les circuits d'approvisionnements locaux, une meilleure traçabilité, et un plus grand respect du bien-être animal». Ce rapport préconise une harmonisation des règles qui concernent les véhicules de transport. Les eurodéputés ont ajouté: - Les États doivent mener davantage de contrôles inopinés et appliquer des sanctions plus dissuasives - le système de géolocalisation et traçabilité doit être amélioré

Climat / Vatican:

Le pape François invité à manger vegan pendant les 40 jours de carême pour "l'exemple..."

L'activiste de 12 ans, Genesis Butler, ambassadrice de la campagne internationale Million Dollar Vegan, s'est envolée pour le Vatican, dans l'espoir de rencontrer le pape François et de l'encourager à adopter une alimentation 100 % végétale durant les 40 jours de carême. Un million de dollars seront versés aux bonnes œuvres, si Sa Sainteté s'engage à participer au carême vegan pour aider à combattre le changement climatique par le changement d'alimentation. Alors que Genesis a essayé de contacter le pape François par e-mail et que sa lettre ouverte, co-écrite avec l'équipe de Million Dollar Vegan, a été publiée en pleine page de 15 grands journaux du monde entier, Sa Sainteté n'a toujours pas donné de réponse. Genesis a donc décidé de se rendre à Rome.

L'équipe s'est adressée au Saint-Siège pour demander un entretien privé entre Genesis et le pape François. La jeune activiste porte avec elle une pétition qui comporte déjà quelque 55 000 signatures: «J'espère pouvoir rencontrer le pape François pendant mon voyage au Vatican pour que je puisse lui parler en personne des raisons pour lesquelles cette campagne est si importante pour la planète, et pour que je puisse lui remettre les milliers de signatures des personnes du monde entier qui se joignent à moi pour lui demander de manger vegan pendant le carême». «L'élevage est une des principales causes du changement climatique. En choisissant une alimentation végétale, nous pourrions réduire les dégâts que nous causons à la planète, aux animaux et aux

humains. J'aimerais vraiment que le pape François réponde à mon message pour qu'il devienne vegan pendant le carême. Parce que nous avons besoin que Sa Sainteté montre l'exemple pour inciter le monde à agir, dès aujourd'hui, pour contrer le changement climatique et lutter contre la souffrance animale» La campagne Million Dollar Vegan vise à mettre en lumière l'impact dévastateur de l'élevage sur la planète. L'industrie de l'élevage contribue davantage au changement climatique que l'ensemble des carburants du secteur des transports. Elle est une des premières causes de la déforestation et du déclin de la biodiversité, et responsable de la souffrance de milliards d'animaux chaque année. Le pape François s'est déjà exprimé au sujet de ces nombreux

défis environnementaux, dans son encyclique de 2015. L'élevage alimente cette dévastation planétaire. Matthew Glover, DG Million Dollar Vegan : « Une réponse du Vatican permettrait d'affirmer l'engagement du pape François dans la lutte contre le changement climatique, pour enrayer la déforestation et l'extinction des espèces et réduire la souffrance de milliards d'animaux d'élevage». Un guide du carême vegan, édité en plusieurs langues adapté à chaque pays, peut être téléchargé sur le site milliondollarvegan.com. avec des renseignements pour mener une alimentation végétale, des infos sur la nutrition, des conseils, des sites de recettes, de livres et de films. Si le monde entier mangeait vegan pendant les 40 jours de carême, cela économiserait une quantité de dioxyde de carbone équivalente aux émissions annuelles d'un pays comme l'Allemagne. La campagne est soutenue par un panel de célébrités, de scientifiques parmi lesquels Paul McCartney, Moby, Chris Packham, Mena Suvari, Sylvie Guillem, Evanna Lynch, Woody Harrelson, Brigitte Bardot, Joaquin Phoenix, Benjamin Zephaniah, Joseph Poore, George Monbiot ou Yann Arthus-Bertrand.

L'élevage représente 14,5 % des émissions et 14 % incombent aux carburants utilisés dans les transports

Million Dollar Vegan est une campagne à but non lucratif, lancée par les fondateurs de Veganuary, Matthew Glover et Jane Land. Sa mission est de lutter contre le changement climatique par le changement d'alimentation, d'attirer l'attention sur les problèmes de souffrance animale, de démontrer le lien entre l'élevage et la faim dans le monde, la déforestation et le déclin de la biodiversité, et de montrer comment notre santé peut être affectée par nos choix alimentaires. Nous demandons aux dirigeants internationaux et à ceux qui les suivent de reconnaître les impacts considérables de la consommation de produits d'origine animale et de tenir compte des milliards de personnes et d'animaux qui en souffrent. Notre objectif est d'inciter les gens à faire des choix éclairés, durables et bienveillants, à mieux considérer l'abondance de nourriture végétale qui leur est disponible et à adopter une alimentation bienveillante. Genesis Butler est devenue vegan à l'âge de six ans

et a convaincu toute sa famille de faire de même. Elle a participé à des centaines de manifestations et de marches contre les industries qui exploitent les animaux, comme les cirques, les rodéos et les parcs d'attractions. Elle est devenue la plus jeune personne de l'histoire à présenter une conférence TEDx lorsqu'elle a prononcé son discours "A 10 Year Old's Vision for Healing the Planet", où elle décrit l'impact de l'élevage sur l'environnement. Genesis a également fondé l'association à but non lucratif, Genesis for Animals, qui recueille des fonds pour des refuges d'animaux dans le monde entier. Elle est présentée dans plusieurs documentaires parmi lesquels *The Invisible Vegan*, *Vegan: Everyday Stories*, et *Corky*. Elle figure également dans le documentaire *Cesar Chavez: Respect for All*, où elle découvre l'activisme de son grand-oncle, Cesar Chavez. Genesis a remporté plusieurs récompenses pour son activisme, dont le prix Lisa Shapiro Youth Animal Activist

of the Year 2018, le prix Young Hero to Animals de PETA, et a récemment été reconnue par Social Compassion in Legislation pour son travail de lobbying en faveur des animaux au Capitole de l'État de Californie.. Lancée par Paul, Mary et Stella McCartney en 2009, Meat Free Monday est une campagne à but non lucratif qui vise à sensibiliser les gens aux effets néfastes de la consommation de viande sur l'environnement et à les encourager à préserver les ressources naturelles et à améliorer leur santé en s'abstenant de viande au moins un jour par semaine. Cette campagne vise à inspirer des particuliers, des entreprises et des universités à agir et propose une gamme de recettes végétales, téléchargeables sur le site de Meat Free Monday. Elle offre également un soutien aux écoles en encourageant les enseignants, les parents et les entreprises de restauration collective à permettre aux élèves de diminuer leur consommation de produits d'origine animale.

Grand Débat / Artisanat de proximité / Président Daniel Goupillat : "Voilà 4 ans, l'Etat s'est servi dans notre trésorerie..."

"La Chambre des Métiers des Hauts de Seine est bien la seule de l'IDF à avoir organisé un grand débat de l'artisanat le 18 février à son siège de Nanterre" faisait remarquer Daniel Goupillat, son président, en ouvrant les échanges qui ont duré 2H. Animé par un modérateur, l'ensemble des participants ont traité de quatre thèmes. à un moment où la réforme des CMA est en cours de discussion au Parlement, ce qui a été bien sûr abordé lors de la séquence consacrée à l'organisation de l'Etat et des services publics.

"Une fiscalité punitive ..."

Tout d'abord, le sujet qui fâche avec la fiscalité des entreprises artisanales : faite par des gens aigris qui ne connaissent pas le terrain» a-t-on entendu lorsque micro-entrepreneur, esthéticienne, coiffeur se sont exprimés sur la TVA – «On récupère 50% de TVA sur la gazoil et pas sur l'essence ! Allez comprendre !» . La coiffeuse qui avait créé son salon, et qui est redevenu salarié, expliquait «qu'à la fin du mois, je n'avais que 600 € pour vivre, moins que

le SMIC, après avoir payé la TVA (2000 €) et l'URSSAF (5000 €)». Alexandre, un collègue reconnaissait que «le coût du travail est trop important. L'aide à l'embauche nous a bien aidé, mais on l'a supprimé. Du coup, on ne recrute plus ou sinon, on met en péril notre entreprise ! Et puis, on ne facture pas assez notre travail !» reconnaissait il. «On a dévalorisé notre métier artisanal, l'Etat ayant une part de responsabilité, avec trop de charges salariales et de taxes»

surenchérisait une fleuriste. «On n'a pas ou peu de conseils pour évoluer. Les artisans sont peu formés, ayant la tête dans le guidon, dépassés». Ensuite «démocratie et liberté» où certains ont constaté que «beaucoup d'artisans râlent parce que cela n'avance pas, mais peu se syndicalise, alors que l'union fait la force» constatait une boulangère. «Seulement 30% des artisans se syndicalisent. Or les politiques nous demandent toujours : «Vous êtes combien ?». C'est important de se fédérer et de se rassembler. On a perdu cette notion de faire front !» regrettait elle. «Cela fait du bien de se retrouver et d'échanger !» ajoutait une collègue. «Mais personne ne vient voter aux élections consulaires. 3% d'électeurs pour la CMA92 ! Ils n'ont pas le temps. Mais moins on vote, et plus on laisse place aux extrêmes !».

La "pénurie des apprentis" : "Il faudrait des recruteurs dans les collèges"

Une fleuriste a alors soulevé la question de la pénurie des apprentis : «Pourquoi ne cherchent ils pas un stage ? Parce qu'ils essuient des refus ! Il faudrait former des recruteurs dans les collèges pour détecter ceux qui ont une vocation qu'ils n'osent pas exprimer» constatait elle en racontant cette anecdote : «En classe, la professeur de ma fille leur a dit : «Si vous ne travaillez pas, vous deviendrez fleuriste !» Du coup l'une de ses copines lui fit remarquer que sa mère est fleuriste !» - «Les métiers de l'artisanat ne sont pas assez connus et compris ! Ils ne sont pas

assez valorisés dans les consciences comme en Allemagne, par exemple, où il y a une sensibilisation dès le collège. Les jeunes ont la hantise des métiers où l'on travaille avec ses mains» constatait la représentante du Préfet à la ville des Hauts de Seine. «90% des français sont pour le travail artisanal, mais ne l'imaginent pour leurs enfants. Et il y a des artisans qui ne savent pas mettre en valeur les jeunes et les apprentis surtout lorsqu'ils ont des perles. On n'a pas cette culture là comme dans d'autres pays européens» expliquait le représentant des bouchers en racontant ce

qui s'est passé pour le stage en 3e de son fils : «Il voulait faire un stage dans une start-up et se retrouver devant un ordinateur pendant une semaine alors qu'il y passe déjà beaucoup de temps par ailleurs. Il a fait son stage dans une boucherie où il s'est éclaté ! Cela lui a montré beaucoup de choses !». Occasion pour cette assemblée d'artisans de constater que les parents orientent mal leurs enfants. «Mais on ne peut pas grand-chose !» - «Les stages fonctionnent que s'ils sont bien orientés !» - «Il faudrait solliciter les retraités, car ils sont là et prêt à le faire !»

"On a créé une organisation régionale qui cherche sa place !"

Enfin, l'organisation de l'Etat et des services publics, en commençant par regretter les effets de la loi sur le non-cumul des mandats: «Comme les maires n'ont plus le droit de cumuler, ils ne peuvent plus faire remonter les informations lorsqu'ils étaient parlementaires. Je ne connais que 2 à 3 députés sur les 13 élus aux dernières législatives, alors que je les connaissais tous avant, car beaucoup étaient maires. J'ai sollicité tous les autres, mais sans suite» témoignait Daniel Goupillat. «Il y a trop de doublons dans les organismes publics à tous les niveaux, trop de lobbyng ! Pourquoi n'y a-t-il pas un seul guichet au lieu d'avoir plusieurs caisses dont on ne sait pas ce qu'elles font ?» se sont ils plaints. «Il faut se former au numérique et au digital ! Car faire une carte grise en

ligne, c'est galère. On nous redemande 3 fois le même document ! Et on n'a pas d'aides. Et un chef d'entreprise n'a pas le temps de perdre du temps !» «J'aime bien ce grand débat, mais il y a la réalité qui peut alimenter la colère !» constatait l'adjoint au développement économique (de Suresnes) en parlant du déficit public de l'Etat et des efforts demandés aux collectivités territoriales pour le renflouer alors qu'elles n'en sont aucunement responsables.

Du coup, le président Goupillat a fait état de la situation des CMA : «Voilà 4 ans, l'Etat s'est servi dans notre trésorerie. On s'est retrouvé pénalisé. Or les CMA sont un service public. Une CMA régionale a été créée qui a embauché du personnel et qui nous coûte le prix d'une CMA départementale supplémentaire.

On nous oblige à faire du reporting qui donne du travail supplémentaire aux CMA départementales. On a créé une organisation régionale qui cherche sa place» constatait il craignant que ne sorte du débat parlementaire une organisation semblable à la CCI en IDF avec des antennes dans les départements qui n'ont plus les moyens de faire et de prendre des initiatives. «Pourtant chez nous, ce n'est pas si mal. Avec ce qui s'annonce, cela va être compliqué avec la disparition de certaines missions (régaliennes). On est sur le terrain, on fait de la proximité que l'on perdrait »ajoutait il. «Avec la CMA92 on s'y reconnaît ! Avec une organisation Régionale, pas du tout !» s'exclamait un artisan...

(suite en page 17)



CMA 92 : Une note d'optimisme...

Les participants ont été moins inspirés sur le dernier volet de la réunion : La transition écologique. «On va nous imposer d'entrer à Paris avec une vignette violette bientôt ! Mais changer de véhicules est difficile pour les artisans. C'est très bien de supprimer la voiture en ville. Mais que l'on adapte les transports en commun avant» constatait un artisan du BTP. «Les véhicules électriques, c'est très bien, mais cher, et il leur fournir de l'électricité ! » ajoutait-il. La question de la multiplication des emballages a été soulevée par un boulanger alors que des campagnes sont faites pour les réduire. Quelques uns se sont demandés pourquoi les collectivités locales ne font pas travailler en priorité leurs artisans. Un boulanger d'origine algérienne qui a fait remarquer que les français ont la chance de pouvoir échanger à l'occasion de ce grand débat, a donné une note d'optimisme à la fin de cette réunion: «Il faut faire des obstacles des opportunités pour avancer». Et citer Churchill : «Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté»

Des stages découverte pour les 3ème de collège

La CMA 92 a accueilli des élèves de 3ème des collèges République et Victor Hugo de Nanterre, dans le cadre d'un stage de découverte inter-entreprises, avec présentation de l'artisanat, des métiers et des formations possibles par l'apprentissage, découverte des métiers à l'aide de vidéo, découverte du monde de l'entreprise, visites et échanges avec des artisans dans leur atelier ou magasin. Deux artisans ont témoigné de leur expérience en tant que chef d'entreprise Philippe Castres, Menuisier à Antony et Djamila Chabane, Coiffeuse à Clichy qui a témoigné lors du grand débat de l'artisanat lorsque la question des apprentis et de la façon de susciter des jeunes à ces métiers – dont ils ont une fausse image - a été abordé : «Je leur ai parlé comme à ma fille». Ce qui a eu un impact, paraît-il selon les organisateurs : «Ils ne choisiront pas tous la voie de l'apprentissage mais ils sont repartis avec une culture générale du secteur de l'artisanat et un respect des métiers qui allient ont-ils dit «l'intelligence de la main et du cerveau».

Le 92 approuve l'installation de l'établissement public Yvelines / Hts-de-Seine à Guyancourt

47 rapports ont été examinés lors de la CP du CD 92 le 18 Février qui a approuvé le transfert du siège social de l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine à Guyancourt, comme l'avait fait le CD 78 lors de sa dernière séance plénière. Parmi les décisions importantes, le CD 92 a approuvé la convention de mécénat avec la SCI Résidences Franco-Suisse pour la rénovation du portail du Petit Château du Domaine départemental de Sceaux. Cette filiale de Franco Suisse Bâtiment, est un groupe immobilier spécialisé dans les projets immobiliers haut-de-gamme qui a une activité fortement implantée dans les Hauts-de-Seine (Le Plessis-Robinson, Montrouge, Châtenay-Malabry, Sceaux, etc) va financer à hauteur de 100 000 € les travaux de rénovation du portail du Petit Château du Domaine départemental de Sceaux qui constitue aujourd'hui une des entrées principales du parc, en marge de l'axe monumental menant au Château de Sceaux. Dans un autre domaine, l'assemblée départementale a modifiée les secteurs de recrutement des collèges de Vanves, Rueil-Malmaison, Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux et Gennevilliers, afin d'équilibrer les effectifs entre les collèges et éviter des bouleversements dans l'organisation pédagogique des collèges.

Contrats villes (2019-21) : La CP a, dans le cadre du contrat de développement département - ville, attribué tout d'abord 10 411 391 € à la Commune d'Asnières dont 6 000 000 € en investissement pour la création d'un espace culturel et la réhabilitation extension du groupe scolaire Michelet ; ensuite 7 882 866 € à la Commune d'Issy-les-Moulineaux (dont 3 900 000 € en investissement pour les réhabilitations du centre de la petite enfance et de l'école Marie Marvingt, de la halle des sports Christiane Guillaume, de la rénovation extérieur du PACI C.Aznavori, et l'aménagement intérieur d'une crèche et d'un restaurant club-seniors ; Enfin 2 936 673 000 € à la Commune de Chaville dont 2 000 000 € pour les réhabilitations de l'école Ferdinand Buisson et du groupe scolaire A.France

Gymnases / Collèges : L'Assemblée a alloué des subventions exceptionnelles de 129 486,74 € pour des travaux dans 12 collèges et de 769 105,05 € à 58 collèges pour financer l'utilisation des gymnases municipaux en 2019, trois subventions exceptionnelles l'une de 13 673 € au collège Albert-Camus à Bois-Colombes l'autre de 6 660 € au collège Moulin-Joly à Colombes pour financer l'utilisation du gymnase du lycée en 2019, et une troisième de 3 600 € au collège Jules-Verne de Rueil-Malmaison pour la réalisation d'un voyage d'étude en Russie, dans le cadre d'un partenariat scolaire avec la commune de Sergueiv Possad. Une subvention de 35 000 € a été attribuée à la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, pour la mise en oeuvre d'actions de sensibilisation dans les collèges.

Culture : L'Assemblée a sollicité une subvention d'un montant de 12 000 € auprès de la Mission du Centenaire (1ère Guerre mondiale), pour le projet de création plastique, musicale et littéraire autour du film muet en noir et blanc «En dirigeable sur les champs de bataille» (Lucien Le Saint et Camille Sauvageot – France, 1919). Ce projet est issu des collections des Archives de la Planète du Musée départemental Albert-Kahn, et la projection se déroulera au Domaine de Sceaux, en avril 2019.

Transports /T1 : Le contenu du schéma de principe, et des dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire relatifs au projet de prolongement du tramway Tram 1 vers Nanterre-Rueil-Malmaison a été approuvé. Le Président engagera les procédures d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire nécessaire à la réalisation de ce projet. Le démarrage des études d'avant-projet est autorisé. Le principe des acquisitions foncières à l'amiable des parcelles impactées par le projet avant la déclaration d'utilité publique a été approuvé.

Marchés Publics: La CP a approuvé la création de groupements de commandes entre les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine et l'EPI 78/92 pour la passation de marchés concernant la fourniture / pose de dispositifs de retenue sur les routes départementales et aussi la collecte, le tri et le traitement des dépôts sauvages de déchets situés sur le domaine public et privé sur le territoire des deux Départements.

(suite en page 18)

Passage à Niveau/Antony: L'Assemblée départementale a attribué à SNCF Réseau une subvention de 4 300 000 € pour l'opération de suppression du passage à niveau de la Fontaine Michalon à Antony qui fait l'objet d'un bras de fer entre la préfecture et la ville concernant les nuisances du chantier

ZAC des Groues/Nanterre: L'Assemblée départementale a donné son accord pour la réalisation de deux équipements publics dont la maîtrise d'ouvrage incombe normalement au Département : Le franchissement Arago (pont route) qui sera réalisé par la SNCF, et financé par la SNCF et Paris La Défense, conformément au projet de programme des équipements publics de la ZAC des Groues à Nanterre. Et la requalification du boulevard de La Défense qui sera réalisée et financée à hauteur de 62 % par le Département.

Enfouissement/réseaux aériens basse tension : L'Assemblée départementale a accordée deux subventions d'un montant total de 28 648,87 € au SIGEIF au titre de l'aide départementale aux opérations d'enfouissement de réseaux aériens et de distribution publique d'électricité basse tension et de communications électroniques : 7 176 € alloués pour des opérations sur la commune de Rueil et 21 472,87 € alloués pour des opérations sur la commune de Vaucresson.

Association Seine Nord Europe : Le Département des Hts-de-Seine a adhéré à l'association Seine Nord Europe où il sera représenté Jean-Didier Berger

Vidéoprotection: La CP a votée cinq subventions d'investissement pour un montant total de 306 531 € pour des dispositifs de vidéoprotection urbaine aux communes de Courbevoie, Clichy, Gennevilliers, La Garenne-Colombes et Levallois

CMA92/Attractivité: L'Assemblée départementale a approuvée la conclusion d'une convention de financement entre le Département des Hauts-de-Seine et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'animation, la promotion et l'attractivité du territoire.

Coopération décentralisée: La CP a attribuée 500 000 € pour la réalisation de programmes de développement agricole à Siem Reap au Cambodge.



Coup du sort pour le musée Albert Kahn dont la réouverture est reportée en 2021

Le journal les Echos vient d'annoncer que «la rénovation de ce joyau abritant de fabuleuses photos anciennes du monde entier accuse deux ans de retard en raison de la faillite d'une des entreprises. L'ouverture est re-programmée à 2021.... Classé monument historique en 2016, il aurait dû rouvrir à la fin de l'année dernière.... Si le nouveau musée construit par l'architecte japonais Kengo Kuma est bien sorti de terre, avec ses façades en papier plié comme un origami, l'intérieur est vide. La raison en est la «défaillance technique et organisationnelle» de l'entreprise Savoie, retenue pour l'agencement du musée, qui a «conduit le 92 à devoir résilier son

marché pour garantir le haut niveau de qualité attendu». Ainsi le CD 92 qui a investi 27 M€ dont 150.000 € apportés par du mécénat privé, devra relancer tout le processus d'appel d'offres pour cette partie.

Les mécènes CGPA et Total, au travers de la Fondation du patrimoine, ont permis la restauration du palmarium (serre de palmiers), et la banque Neufilze pour la restauration du fond d'image. «En revanche, le jardin, entièrement refait et mis en lumière, offrira son nouveau visage aux promeneurs à l'occasion des journées du patrimoine, du 13 au 15 septembre 2019» annonce Les Echos.

Boulogne: La "Maison du Droit" labellisée

La Ville de Boulogne-Billancourt a obtenu le label «point d'accès au droit» pour la maison du Droit. Destinée à offrir aux bouloonnais qui en ont besoin un premier accès gratuit et en tout anonyme dans de nombreux domaines juridiques, la Maison du Droit propose des permanences d'informations assurées par des avocats, des notaires, ou des juristes spécialisés en droit de la famille, du travail, du logement, ... via notamment des associations. Elle offre également des services de médiation, de conciliation de justice, d'écriture public ou du Défenseur des Droits. «Ce label est une reconnaissance officielle de la qualité des services de proximité

de la ville qui a pour ambition de développer toujours plus et toujours mieux le service public à destination de tous les Bouloonnais, notamment des plus fragiles. La ville de Boulogne-Billancourt se doit d'être présente lorsque ses concitoyens traversent des difficultés d'ordre juridique; avec ce nouveau label, ils pourront être soutenus et guidés dans leurs premières démarches» a déclaré Pierre-Christophe Baguet, Maire Boulogne qui a célébré cet événement Mercredi dernier en présence de Catherine Pautrat, Présidente du Tribunal de Grande Instance de Nanterre et du Conseil départemental d'accès au droit en dévoilant une plaque

Bagneux / Sadev 94: Ticket Bouygues-Casino pour une opération mixte sur l'écoquartier Hugo

Bouygues Immobilier et l'Immobilière Groupe Casino ont finalisé fin décembre 2018 leurs discussions débutées en 2016 dans le cadre d'une consultation visant la réalisation d'une opération mixte d'environ 20.000 m² à Bagneux (92) qui s'inscrit dans le cadre du projet du Grand Paris. Elle se situe dans l'éco quartier Victor Hugo, à 300 m des futures lignes de métros 4 et 15, et a vu le jour grâce à l'engagement de la Ville de Bagneux et de la SADEV94 qui ont apporté à l'ensemble des acteurs leurs visions et leurs connaissances du contexte local.

Une forte collaboration entre les acteurs de ce projet ambitieux a permis de trouver des solutions originales permettant de maintenir l'activité d'un magasin sous enseigne Casino Super-

marchés dans un local provisoire, pendant toute la durée des travaux. L'opération accueillera à terme un nouveau magasin sous enseigne Casino Supermarchés d'une surface de vente d'environ 3000 m² et 245 logements en accession libre, à loyer intermédiaire et sociaux, représentant 16.000 m² SDP (surface de plancher) Ce projet signé par 2 agences d'architecture de renom, Hamonic&Masson et Guerin&Pedroza, est une conception contemporaine aux lignes dynamiques qui accueillera, en coeur d'îlot, un jardin surélevé abritant de multiples espaces partagés. Pour la bonne réalisation de cette opération, Bouygues Immobilier s'est associé à VINCI Immobilier. Ils travailleront de concert en vue de livrer ce programme d'exception fin 2021.

GPSO: Une police verte à cheval pour les 8 communes

Les huit maires de GPSO, avec son président Pierre-Christophe Baguet, ont signé mercredi au parc de l'île St Germain le partenariat avec la police nationale et la Garde républicaine instituant la «police verte» de lutte contre les incivilités sur le territoire. Sont notamment ciblés «les dépôts sauvages de déchets et d'encombrants qui coûtent à la collectivité 4 M€ par an» a indiqué PC Baguet. Composée de 14 gardes champêtres et de 22 contrôleurs de l'espace public, la Police Verte GPSO aura pour mission «de sensibiliser les riverains au respect de l'espace public et sera en mesure d'agir rapidement sur toutes les incivilités constatées sur les huit communes du territoire». La police verte sera formée de patrouilles à cheval, à pied et en scooters électriques» ont annoncé les 8 Maires de GPSO dans un courrier à leurs administrés et lors d'une présentation de ce nouveau dispositif mercredi dans le parc de l'île St Germain.

Nanterre / quartier des Groues.

Le Groupe Duval a été retenu, aux côtés de ses partenaires BNP Paribas Immobilier et Marignan, pour redonner vie à la place d'Arras à Nanterre. Ce projet de 7000 m² est conçu pour devenir l'épicentre du quartier des Groues et en faire un quartier vert et inclusif. Ce projet comprendra notamment un centre d'innovation de près de 3000 m² de commerces (alimentaire de proximité, santé, halte-garderie, bien être, conciergerie, restauration), un incubateur de start-up de 2500 m² et un espace culturel de 1500 m². Eric Duval, Président fondateur du Groupe Duval déclare: «S'engager dans ce nouveau projet d'envergure du Grand Paris est enthousiasmant pour notre Groupe qui, depuis 25 ans, valorise les atouts des territoires. Fondé par Eric Duval, codirigé avec sa fille Pauline Duval, le Groupe Duval est un acteur familial français de l'immobilier. Il emploie plus de 3500 collaborateurs pour un CA de 700 millions. www.groupe-duval.com

Editeur: Tess Communication.
RCS Paris.B 390 731149. APE : 221
E. Dir/publication: Christian Souquet-Basiège. Siège social: 65, avenue Kléber 75116 Paris. ISSN 1165-3833
- SIREN 390 731 149 00022. Bi-hebdo diffusé par fichiers PDF les mardis, vendredis. Vente sur abonnements 06 98 03 14 74
tess.communication@wanadoo.fr

Ile Seguin/Œuvre monumentale :

Le 92 lance un concours international pour «la création, la réalisation et l'installation d'une œuvre d'art monumentale de plus de 20 mètres, sur le thème de l'égalité», qui sera implantée sur la pointe aval de l'Île Seguin à Boulogne face au pont de Sèvres. « L'œuvre matérialisera un jalon fort de la vallée de la culture des Hts-de-Seine, dont la densité d'équipements et d'événements culturels, de sites patrimoniaux, est sans égal. L'œuvre rejoindra un riche patrimoine sculpté avec des œuvres majeures de Dubuffet, Césair, Rodin, Claude Lévêque... » espère le CD 92. Le jury se réunira au printemps 2019 pour choisir les artistes retenus pour la 2ème phase du concours, puis à l'automne 2019 pour le choix de l'artiste lauréat. Les candidats ont jusqu'au 19 avril prochain pour accéder au dossier de consultation des entreprises (DCE) et répondre, via la plateforme Maximilien.

Parc de St-Cloud/Chouettes :

Samedi 2 mars, à l'occasion de la 13e Nuit de la Chouette, observations, conférences, projections de films, lectures et expositions attendent les passionnés de rapaces, chouettes et hiboux, partout en Ile de France. La Nuit de la chouette, c'est une occasion unique pour le public de s'initier au monde de la nuit, au cœur de l'obscurité, à la découverte de rapaces cachés, les chouettes et hiboux de notre région. Cet événement biennal invite les français à se balader dans les forêts, à la découverte des hiboux, discrets au possible. Et pour en découvrir plus sur ces rapaces, conférences, projections de films, lectures et expositions, mettront en lumière la vie de ces fascinantes créatures nocturnes et les menaces qui les guettent (destruction des habitats, raréfaction des sites de nidification, intensification agricole, trafic routier, éclairage nocturne). Parmi les multiples manifestations organisées dans les bois et les parcs d'IDF, à noter celle organisée par la LPO de Saint-Cloud le 30 mars de 18h à 21h : une sortie nocturne à la découverte des rapaces nocturnes qui habitent le Domaine de St Cloud. Nombre de places limitées, entrée libre mais réservation obligatoire : lpo.saintcloud@orange.fr

Courvevoie/Européennes :

Latête de liste EELV et député sortant, Yannick Jadot, sera en meeting à Courvevoie le 26 février à 19h30 au Centre événementiel, sur le thème « Qu'est ce qu'on attend pour remettre la finance à sa place ? », priorité des écologistes. Avec la participation de Eva Sas, ancienne vice-présidente de la commission des finances

de l'Assemblée et candidate aux européennes. Débat animé par Théo Garcia-Badin, candidat également.

Boulogne/Quai Georges Gorse :

Le CD 92 arrête le bilan de la concertation préalable concernant l'aménagement de la RD 1 du Pont Renault au Pont de Billancourt. Le Président lancera les procédures (déclaration d'utilité publique, enquête parcellaire et enquête environnementale) avant travaux au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Château de Sceaux/Mécénat :

Le groupe Résidences Franco Suisse va participer en tant que mécène, à hauteur de 100.000 euros, à la restauration du portail du Petit Château de Sceaux, propriété du Conseil départemental. Le Petit Château de Sceaux est un ancien lieu de villégiature acquis par Colbert en 1682, peu de temps après sa construction. Aujourd'hui, situé au cœur du parc de Sceaux dans l'axe du Grand Canal, il est au contact de l'actuel centre-ville de Sceaux. Le portail du Petit Château constitue aujourd'hui une des entrées principales du parc, en marge de l'axe monumental menant au Château de Sceaux. Le portail est inscrit au titre des Monuments Historiques depuis 1931. La SCI Résidences Franco Suisse, filiale de Franco Suisse Bâtiment, est un groupe immobilier spécialisé dans les projets immobiliers haut-de-gamme, dont le siège social se situe à Antony et dont l'activité est fortement implantée dans les Hauts-de-Seine (Le Plessis, Montrouge, Châtenay-Malabry, Sceaux, etc).

Montreuil voit la pratique du vélo en ville à 10% en 2021

Les élus montreuillois ont adopté un calendrier de travaux du Plan vélo municipal pour les années 2019, 2020 et 2021 lors du conseil municipal du 6 février, permettant de concrétiser les ambitions du Plan vélo doté sur sa durée (2018-2020) de près de 10 M€. L'objectif : atteindre, d'ici 2022, une part modale du vélo en ville de 10% contre 3,3% aujourd'hui. Cinq volets d'action, financés à hauteur de 30% ou 50% par la région Île-de-France, vont donner corps à ce plan vélo : sécuriser et améliorer la qualité des déplacements cyclables; développer l'offre de stationnement vélo; proposer des services aux cyclistes; promouvoir le vélo; évaluer chaque année, en concertation avec les usagers, la progression du vélo en ville.

Malgré la baisse des subventions de l'Etat : De nombreux projets sortent des tiroirs de la CCI 94 pour 2019

«L'année 2018 fut, en Val-de-Marne, une année riche : on a senti la confiance revenir. Mais c'était avant la crise des Gilets jaunes dont on n'a pas encore mesuré l'impact sur le département», a notamment déclaré Gérard Delmas lors d'un récent déjeuner de presse. Le président de la CCI du Val-de-Marne, interrogé sur les ressources dévolues par l'Etat aux chambres de commerce, a indiqué que la baisse des subventions a atteint 25 M€ pour les chambres de commerce franciliennes, et atteindra 100 M€ d'ici quatre ans, dont une baisse 20% pour les ressources de la CCI du Val-de-Marne. On assiste par ailleurs à une hémorragie de personnel : 1.000 personnes ont quitté la CCI IdF entre 2015 et 2016, soit 20% des effectifs. La crise est telle que la CCI de l'Essonne a, en octobre, mis symboliquement son siège d'Evry à vendre sur le site «Le Bon coin». Mais ces économies drastiques ne sont pas de nature à décourager les dirigeants de la CCI 94, comme ils l'ont expliqué lors de ce déjeuner de presse.

«Depuis quatre à cinq ans, nous travaillons sur un nouveau modèle économique. Il faut être plus efficace avec les moyens dont on dispose», a ajouté, philosophe, M. Delmas. Il a rappelé notamment que le Val-de-Marne dispose de deux solides atouts : la santé (réseau hospitalier et Institut Gustave-Roussy) et l'agroalimentaire (avec le Marché de Rungis). «En Val-de-Marne, il y a un savoir-faire : il faut donc créer une communauté vivante. A Villejuif, par exemple, il y a de grands équipements de santé mais pas assez d'entreprises. Il faut les faire venir de Paris, leur donner de bonnes raisons de venir, et créer une synergie.» Ainsi, la CCI 94, contre vents et marées, remplit ses missions, et d'abord celle de soutien aux territoires et aux entreprises incluses dans ces territoires. Pour le Val-de-Marne, M. Delmas et Géraldine Frobert, directrice de la CCI 94, ont évoqué l'appui dont peuvent bénéficier les PME, notamment les TPE. D'abord le «Collège des financeurs», lancé en 2017, et qui sera relancé en 2019. «C'est une mise en relation, effectuée par la CCI, entre TPE et financeurs, en jouant un rôle de filtre et d'amélioration de présentation des dossiers», explique Mme Frobert. Quelque 42 dossiers ont été présentés dans des secteurs variés suivants : les services (11 dossiers), les start-up (20 dossiers), le food tech (8 dossiers), l'industrie (3 dossiers). Et 24 dossiers ont été financés. Le besoin de financement des dossiers est de l'ordre de 50.000€. Avec une proportion de 35% de chefs d'entreprise femmes. Au total, le dispositif a atteint 2 M€ de financements, ce qui donne un tremplin vers 10 M€ d'investissement. L'objectif en 2019 est de doubler le nombre de dossier financés. La CCI 94 va aussi renforcer son équipe qui va passer d'un agent à deux agents. «Cette question du financement est très com-

plexe, et la CCI a un rôle essentiel en la matière. C'est là que se trouve un véritable service pour les entreprises», confirme Didier Rauch, élu de la CCI 94. Sur le terrain, les clubs d'entreprises constituent un lien essentiel entre elles. «Il y a un tissu de PME-TPE qui ne se connaissent pas. Notre objectif est de professionnaliser ces clubs d'entreprises et de les muscler, notamment sur le secteur Nogent et Bry-sur-Marne afin de créer des synergies et des contacts fructueux», ajoute M. Delmas. Sur le seul territoire de Paris Est Marne et Bois, on compte environ 70 clubs d'entreprises. A noter que le club Starter 94, dont la cible sont les entreprises créées depuis moins de deux ans, constitue une sorte d'antichambre des autres clubs. Lancé fin 2018, Starter 94 compte 50 entreprises inscrites, l'objectif cette année est de 250 entreprises. Dans ce club, il y a un «Lab» pour tester idées et initiatives. Autre service de la CCI 94, le «Digital starter Program» qui permet, en deux jours d'atelier, de répondre à des besoins concrets des commerçants comme se constituer, entre autres, une boutique en ligne. Interrogée sur l'aide

apportée aux entreprises et commerçants dont l'activité est impactée par les travaux publics des métros et tramways dans le Val-de-Marne, Khadija Lahlou, élue de la CCI 94 et présidente de la commission ad hoc, a donné des chiffres pour les travaux du T9 (Porte de Choisy/Orly). On compte ainsi 1.528 commerçants sur la trajectoire de la ligne. Et alors que 282 commerçants étaient susceptibles d'être impactés par les travaux, 60 professionnels ont pu bénéficier d'une indemnisation, proportionnelle au chiffre d'affaires de l'entreprise. «Un commerçant, même implanté depuis longtemps, s'il doit affronter les difficultés d'un grand chantier de travaux publics, peut voir son chiffre d'affaires baisser dans des proportions importantes», a souligné M. Delmas. Enfin, interrogé sur la baisse de financement de l'Etat des chambres de commerce, M. Delmas a développé un exemple, celui des écoles de la CCI, pour montrer comment «travailler différemment» dans un contexte plus difficile. Ainsi, 66% de l'activité de la CCI Ile-de-France est consacrée aux écoles, de tous niveaux : HEC, Essec, ECP, Essié (école d'ingénieurs de Marne-la-Vallée), Ferrandi, école de gastronomie et de management hôtelier. «Notre solution : trouver des partenaires», a précisé M. Delmas. Ainsi HEC a été constituée en société, et s'est ouverte à des partenaires. Le Club des anciens d'HEC a créé une fondation qui a permis de recueillir des fonds importants. «On s'est demandé si on ne pouvait pas faire la même chose pour les autres écoles, et fonder ainsi une holding», a poursuivi M. Delmas. En tout cas, Ferrandi pourrait avoir un partenaire tout trouvé dans le Val-de-Marne, le MIN de Rungis...

Bry/Nogent-sur-Marne. Franck Riester, ministre de la Culture, se déplace dans le Val-de-Marne aujourd'hui 22 février. Il visitera les locaux de l'Institut national de l'Audiovisuel (Ina) et posera la première pierre d'un nouveau bâtiment sur le site historique de l'institut, puis se rendra à Nogent à l'école Guy Môquet pour le lancement officiel de l'Atelier Cinéma, jeu éducatif et ludique du CNC, destiné aux classes de CM1, CM2 et de 6e. Cet atelier permettra aux élèves, accompagnés par leur enseignant, de découvrir toutes les coulisses et les secrets du cinéma.

Agents fisc. Les élus PCF soutiennent les fonctionnaires de la Direction des finances publiques du Val-de-Marne qui «alertent sur la dégradation des conditions de travail» «516 postes ont disparu, conduisant au dysfonctionnement des services des finances publiques du Val-de-Marne, à la démobilitation et au découragement d'agents qui n'arrivent plus correctement à assurer leur missions régaliennes» Or, dans le prolongement des objectifs de «CAP 2022», 44 nouvelles suppressions de postes sont prévues. Selon Pascal Savoldelli cette pression altérerait la mission de l'administration «de lutte contre la fraude fiscale et de récupération de la part départementale des 80 milliards d'€ annuels d'évasion fiscale»



Adecr 94. L'Association des élus communistes et républicains du Val-de-Marne (Adecr 94) a fait dix propositions pour «conditionner» la mise en place de la Zone à faibles émissions (ZFE), «mesure antisociale». Ces dix propositions sont groupées en trois volets. D'abord, la mise en place de la ZFE doit être conditionnée à l'amélioration des transports en commun. Ensuite, la ZFE doit s'accompagner d'une «politique de développement métropolitain cohérente avec l'ambition de réduire l'usage des véhicules» (il est impératif, selon l'Adecr 94, de «repenser la métropole en bassins de vie à taille humaine où chacun peut travailler à proximité de son lieu d'habitation»). Enfin, accompagner le changement de pratiques de déplacement. Pour l'Adecr 94, «seule une politique d'accompagnement individualisé permettra d'aider chaque conducteur à aller, lorsque c'est possible, vers l'abandon de la voiture individuelle.»

Nogent-sur-Marne. Avec la multiplication des actes d'antisémitisme, Jacques J.P. Martin, maire (LR) de Nogent-sur-Marne estime qu'il est «du devoir de l'ensemble des responsables politiques de se mobiliser contre cette haine et cette violence qui montent dans notre société». M. Martin ajoute : «Le silence est inacceptable, et il n'y a aucune excuse à ses actes. Se taire sur l'antisémitisme, c'est donner raison à toutes les formes de racismes et de discriminations dans notre pays.» La ville rendra un hommage particulier à Simone Veil dans les semaines à venir. Elle était venue, le 15 juin 1991, en tant que présidente du Conseil de l'Europe remettre à la ville le drapeau de cette institution.

Joinville-le-Pont. L'association «Génération Joinville» annonce le lancement d'une première consultation en ligne sur les classes à horaires aménagés auprès des Joinvillais. Ouverte pendant quatre semaines, cette enquête permettra à chacun de participer à l'élaboration du volet sport du projet de ville. Dotée d'un stade, de quatre gymnases et de près de quarante associations sportives, Joinville dispose de sérieux atouts pour incarner son rôle historique de «cité du sport». Cette consultation, précise un communiqué, «participera à la construction collective du projet sportif de Génération Joinville, dans le cadre de l'appel à projets citoyens 'Accompagner le développement de chaque association sportive' piloté par Matthieu Beringer, ancien entraîneur sportif au Racing Club de Joinville et au Racing Tennis Club de Joinville.» Premières conclusions de ce travail : horizon juin 2019.

Sites carcéraux : L'AM 94 s'inquiète du déséquilibre exercé sur l'est parisien

Hervé Gicquel, président de l'AM 94, demande que le principe énoncé par le président de la République à Evry-Courcouronnes le 4 février soit appliqué aux quatre sites val-de-marnais fortement pressentis par l'Etat pour accueillir la construction de structures pénitentiaires : Choisy-le-Roi, Limeil-Brévannes, Valenton et Noisieu. Ainsi, lors de la séance du grand débat d'Evry-Courcouronnes, Françoise Lecoufle, maire (LR) de Limeil-Brévannes, a interpellé Emmanuel Macron au sujet de la construction d'une structure pénitentiaire sur sa ville. Le président a répondu que la concertation continuerait et que ce projet ne verrait pas le jour, s'il ne recueillait pas localement d'avis favorable et de consensus. Or de consensus, il n'y en a pas. Les membres de l'AM 94 «s'inquiètent du déséquilibre que la concrétisation de sites carcéraux dans le département entraînerait au niveau de l'Ile-de-France, avec un poids particulièrement accru sur l'Est parisien et plus spécifiquement sur le Val-de-Marne.» D'une façon générale, les maires du Val-de-Marne font le constat d'une «double peine». «D'une part, les élus ne sont pas consultés sur les services publics, sous l'égide de l'Etat, qui ferment ou sont mutualisés (CPAM, trésoreries, antennes de la poste, commissariats) du jour au lendemain. D'autre part, ils découvrent, de façon fortuite ou par voie de presse, des implantations aussi majeures que des centres pénitentiaires sans concertation des élus et mettant les habitants devant le fait accompli.» A 16h05 aura lieu le dévoilement de la plaque d'inauguration, puis 16h20 la visite de l'école.

Limeil-Brévannes. L'inauguration de la première école Mireille-Darc a lieu aujourd'hui Vendredi 22 février à 15h30 9, rue d'Aquitaine à Limeil-Brévannes. En présence de Françoise Lecoufle, maire (LR), conseillère départementale du Val-de-Marne, et de Pascal Deprez, mari de Mireille Darc. La cérémonie se déroule en plusieurs phases dont une allocation de Mme Lecoufle, une du recteur d'académie.

Bonneuil-sur-Marne. Le maire sortant (PCF) de Bonneuil, Patrick Drouet, a annoncé sa candidature aux prochaines élections municipales dans une lettre adressée aux habitants. M. Drouet explique qu'il veut créer les conditions pour que sa liste soit issue d'un «large rassemblement, populaire, à gauche, pour poursuivre et améliorer la gestion humaine, sociale et démocratique, écologique» de la commune. Ce rassemblement, ajoute-t-il s'appuiera sur un «bilan de mandature», et M. Drouet invite les habitants à participer aux «ateliers participatifs» qui seront en place à la rentrée de septembre «pour élaborer ensemble le projet municipal à venir.»

Villejuif. L'Arac, l'Association républicaine des anciens combattants, rappelle que le 19 mars prochain, il y aura 57 ans à midi que les représentants du gouvernement français et ceux du gouvernement provisoire de la République algérienne signaient en 1962 l'accord de cessez-le-feu. L'association

rappelle aussi que cette date est reconvenue désormais depuis 2012 comme «Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc». A cette occasion, L'Arac estime «qu'il est plus que temps que, assumant chacun son passé, un trait d'amitié et de la paix vienne régulariser les rapports de coopération entre nos deux pays.» L'association «pense que cet acte majeur servirait de socle à une nouvelle politique de solidarité et développement entre la France et les peuples du Maghreb.

Valenton. Le conseiller départemental (LR) de Valenton Métin Yavuz et les élus de l'opposition de droite ont lancé une pétition contre le projet de prison semi-ouverte de Valenton. Après trois semaines de mobilisation, la pétition a réuni 1.000 signatures, explique l'élue dans un communiqué. «Alors que notre département – le Val-de-Marne - accueille déjà la deuxième plus grande prison de France à Fresnes avec 1.600 détenus, pourquoi prévoir encore de nouveaux établissements pénitentiaires chez nous?», demande le texte de la pétition qui ajoute : «Avec, en plus, le projet de prison de 700 places à Noisieu, le gouvernement impose au Val-de-Marne 30% des nouvelles places de prisons de la région. Cette situation n'est pas acceptable.»